



KPMG Audit
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3
France



RSM Ouest
213 route de Rennes
BP 60277
44702 Orvault Cedex
France

Manitou BF S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés***

Exercice clos le 31 décembre 2019
Manitou BF S.A.
430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44150 Ancenis Cedex
Ce rapport contient 56 pages
Référence : VB-202-02



KPMG Audit
7 boulevard Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex 3
France



RSM Ouest
213 route de Rennes
BP 60277
44702 Orvault Cedex
France

Manitou BF S.A.

Siège social : 430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44150 Ancenis Cedex
Capital social : €39 668 399

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société Manitou BF S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Manitou BF S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 3 mars sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.1 .1 « Normes et interprétations appliquées – Application et interprétation des normes et règlements » aux comptes consolidés relative aux évolutions des normes, interprétations et amendements d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019 et en particulier au changement de méthode résultant de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », dont l'incidence sur les états financiers au 1^{er} janvier 2019 est présentée en note 4 « Incidence des nouvelles normes » aux comptes consolidés.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Provisions pour garanties

Risque identifié

Comme précisé dans la note 11 aux comptes consolidés le Groupe comptabilise des provisions destinées à couvrir, d'une part le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées, et d'autre part les coûts de remise à niveau du matériel vendu et du parc de machines concerné dans le cas de dysfonctionnements significatifs ou dangereux. Ces provisions, d'un montant global de 20,2 millions d'euros au 31 décembre 2019, sont constituées au moment de la vente des machines aux réseaux ou à la clientèle finale pour les garanties, et au moment où un dysfonctionnement significatif ou dangereux est identifié pour les campagnes de rappels. Le montant de la provision pour garantie couvre la garantie contractuelle ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. Ce montant est déterminé à partir de projections de données statistiques historiques. Le montant de la provision pour campagnes de rappel de matériels est déterminé sur la base du coût unitaire de remise à niveau appliqué au parc de machines concerné.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit car elle comporte un risque important d'anomalies significatives dans les comptes consolidés en raison de la multiplicité des éléments entrant dans leur calcul (moyenne des coûts de garantie sur les cinq dernières années, dates de mise en service des machines, taux de recours fournisseurs, taux de marge sur pièces de rechange) et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance du processus de recensement de la population soumise à garantie ou devant faire l'objet d'une campagne de rappel et d'évaluation de ces provisions ;
- Tester les contrôles clés mis en place par la direction que nous avons estimés les plus pertinents pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation, et ainsi que ceux relatifs aux différents taux utilisés dans les estimations ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par le Groupe ;
- Apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garanties, en vérifiant l'ensemble des données et calculs sous tendant ces hypothèses ;
- Revoir sur une base de tests les calculs effectués ;
- Comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes ;
- Apprécier le caractère approprié des informations données dans la note 11.1 aux comptes consolidés.

Évaluation des provisions pour litiges - Litige pour contrefaçon

Risque identifié

Le groupe Manitou a été assigné en mai 2017 par la société J.C. Bamford Excavators Limited (JCB) en France, au Royaume-Uni puis en Italie, pour contrefaçon de deux brevets, comme indiqué en note 11.2 aux comptes consolidés. Les demandes devant le tribunal français s'élevaient initialement à 20 millions d'euros à parfaire et à un montant supérieur à 10 millions de livres sterling devant le tribunal anglais. Les demandes financières n'ont pas été précisées pour l'Italie. En décembre 2018, la société JCB a assigné Manitou BF, en France et au Royaume Uni, en contrefaçon sur un troisième brevet, puis en Italie en 2019.

La procédure judiciaire s'est poursuivie au cours de l'année 2019 et la société JCB a porté son évaluation du préjudice à 190 millions d'euros.

Le groupe Manitou considère, d'une part, que toute estimation financière fiable du risque réellement encouru n'est pas déterminable compte tenu des éléments dont il dispose en l'état de l'avancement des procédures, et d'autre part, qu'une sortie de ressource significative est peu probable eu égard aux éléments avancés pour sa défense. Au regard de ces éléments, aucune provision n'a été constituée dans les comptes consolidés au titre de ces demandes. Le Groupe a uniquement comptabilisé dans ses comptes 2019 les frais de procédure relatifs à ce litige, comme indiqué dans la note 11.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en considération de son importance potentielle sur les comptes du groupe et dans la mesure où l'estimation du risque encouru nécessite, à la clôture, une part importante de jugement liée à l'incertitude relative au dénouement de ce litige.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner les procédures mises en œuvre par le Groupe afin d'estimer le risque lié à ce litige ;
- Prendre connaissance de l'analyse du risque effectuée par le Groupe ;
- Apprécier le bien-fondé de l'absence de provision (hors frais de procédures) à la lumière de la documentation fournie par la société, des pièces versées à la procédure et des consultations écrites obtenues des conseils externes ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction pour estimer le montant de la provision pour frais de procédures ;
- Analyser les éléments de documentation des demandes des parties adverses et des éléments de défense de la société ;
- Apprécier, le cas échéant, la substance des jugements rendus par les Tribunaux ;
- Apprécier le caractère approprié des informations relatives à ce litige présentées dans la note 11.2 « Passifs éventuels » aux comptes consolidés.

Transition à la norme IFRS 16 – Contrats de location

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 4 aux comptes consolidés au 31 décembre 2019, le groupe a adopté la nouvelle norme sur les contrats de location au 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective simplifiée. Selon cette nouvelle norme, l'ensemble des contrats de location fait l'objet d'un modèle unique de comptabilisation pour les preneurs, avec la reconnaissance d'un « droit d'utilisation » à l'actif et d'une dette de loyers au passif.

Le groupe a choisi d'appliquer certaines mesures de simplification décrites dans la note 4, dont celle permettant de conserver, à la date de transition, l'identification des contrats de location faite selon les anciennes normes. Le groupe a déterminé la dette de loyers à la date de transition en tenant compte notamment, pour chaque contrat, de la durée de location résiduelle, de la nature des paiements futurs et du taux marginal d'emprunt au 1^{er} janvier 2019 déterminé sur la durée résiduelle du contrat. L'application de la norme IFRS 16 a ainsi généré au 1^{er} janvier 2019 une augmentation de la dette nette de 15,5 millions d'euros et des actifs de droits d'utilisation de 14,2 millions d'euros. Le groupe a par ailleurs diminué le montant de ses capitaux propres d'ouverture de 1 million d'euros net d'impôts différés pour refléter l'effet cumulatif de la première application de la norme (incluant l'impact d'alignement des durées d'amortissement des agencements avec la durée de location du bien).

Compte tenu de la forte volumétrie des données à collecter et du degré de jugement de la direction que requièrent l'identification des composantes location dans certains contrats, la détermination de la durée de location résiduelle et du taux marginal d'emprunt, nous avons considéré la première application au 1^{er} janvier 2019 de la nouvelle norme sur les contrats de location comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Notre approche a consisté à apprécier la pertinence et la conformité aux principes comptables applicables de la méthodologie retenue par le Groupe pour déterminer les principales hypothèses.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier l'exhaustivité de la base de données des contrats utilisée en comparant les contrats de location retenus avec ceux relatifs aux « locations opérationnelles » identifiées selon l'ancienne norme ;
- Sélectionner un échantillon de contrats pour lesquels nous avons :
 - Apprécier, compte tenu des caractéristiques propres du contrat, la conformité du retraitement opéré par rapport aux principes comptables ;
 - Corroborer les informations collectées pour l'évaluation de la dette de loyers et du droit d'utilisation avec les données propres du contrat ;
 - S'agissant de la durée de location résiduelle retenue à la date de transition, apprécié la pertinence des critères pris en compte par la direction pour la déterminer ;
 - S'agissant du taux marginal d'emprunt à la date de transition, apprécié la conformité de la méthodologie retenue avec les principes comptables ;
- Réaliser, sur la base des contrats sélectionnés, un test de détail qui permet de recalculer la dette et le droit d'utilisation en fonction des hypothèses clés retenues telles que la durée des contrats et les taux d'actualisation renseignés dans l'outil de suivi sur base des informations indiquées dans les contrats sélectionnés ;
- Apprécier si les notes annexes donnent une information exacte et appropriée sur les ajustements liés à l'adoption de la nouvelle norme, les principes comptables appliqués et les principaux jugements exercés par le groupe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 3 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus

Manitou BF S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
15 avril 2020

postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Manitou BF S.A. par l'assemblée générale du 13 juin 2019 pour le cabinet KPMG et du 28 juin 1989 pour le cabinet RSM.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG était dans la 1^{ère} année de sa mission sans interruption et le cabinet RSM dans la 30^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

Manitou BF S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
15 avril 2020

sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

Manitou BF S.A.
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
15 avril 2020

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Nantes, le 15 avril 2020

Orvault, le 15 avril 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

RSM Ouest



Vincent Broyé
Associé

Gwénaél Chedaleux
Associé

Jean-Michel Picaud
Associé

7.1. COMPTES CONSOLIDÉS

7.1.1. ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	en milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Chiffre d'affaires	Note 5.2.1	1 883 578	2 093 577
Coût des biens et services vendus	Note 5.2.2	-1 569 798	-1 747 509
Frais de recherche et développement	Note 5.2.3	-23 908	-27 732
Frais commerciaux, marketing et service	Note 5.2.4	-105 116	-113 504
Frais administratifs	Note 5.2.4	-56 152	-61 170
Autres produits et charges d'exploitation	Note 5.2.5	736	4 946
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		129 341	148 608
Produits et charges opérationnels non courants	Note 5.2.6	- 3 237	- 2 534
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		126 104	146 074
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	Note 14.1 à 14.4	2 326	2 192
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE		128 431	148 265
Produits financiers		24 698	37 617
Charges financières		-30 673	-45 144
RÉSULTAT FINANCIER	NOTE 13.2.1	-5 974	-7 527
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		122 456	140 738
Impôts	Note 12	-38 103	-44 982
RÉSULTAT NET		84 354	95 757
Part du groupe		84 109	95 625
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		245	132

RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)

	en milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Résultat net part du groupe	Note 10.2	2,20	2,50
Résultat dilué par action	Note 10.2	2,20	2,50

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ET RÉSULTAT GLOBAL

	en milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2019
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		84 354	95 757
Ajustements de juste valeur des actifs financiers		-169	131
<i>Dont variation de juste valeur portée en capitaux propres</i>		-169	131
Écarts de change résultant des activités à l'étranger		5 297	6 861
<i>Dont part revenant au groupe</i>		5 847	6 662
<i>Dont part revenant aux minoritaires</i>		-550	200
Instruments de couverture de taux d'intérêt et de change		-459	-2 715
<i>Dont part revenant au groupe</i>		-459	-2 715
<i>Dont part revenant aux minoritaires</i>		0	0
ÉLÉMENTS RECYCLABLES DU RÉSULTAT GLOBAL		4 670	4 277
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés		4 073	-2 282
<i>Dont part revenant au groupe</i>		4 057	-2 286
<i>Dont part revenant aux minoritaires</i>		16	3
ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES DU RÉSULTAT GLOBAL		4 073	-2 282
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		8 743	1 995
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		93 097	97 752
<i>Dont part revenant au groupe</i>		93 386	97 417
<i>Dont part revenant aux minoritaires</i>		-286	335

LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL SONT PRÉSENTÉS APRÈS EFFET D'IMPÔTS LIÉS. LES EFFETS FISCAUX SE VENTILENT DE LA FAÇON SUIVANTE :

	en milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Éléments recyclables du résultat global		297	1 180
Éléments non recyclables du résultat global		-449	342
	TOTAL EFFETS FISCAUX	-152	1 522

7.1.2. SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF

	en milliers d'euros	31 décembre 2018	Montant net au 31 décembre 2019
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 7	175 652	211 593
GOODWILL	Note 7	288	288
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Note 7	43 333	54 705
DROIT D'UTILISATION DES ACTIFS LOUES	Note 8		16 461
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	Note 14.1 à 14.4	18 008	16 986
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 13.1.2.1	8 210	7 738
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	Note 12	16 588	17 581
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	Note 13.1.2.4	8 708	10 829
AUTRES CRÉANCES NON COURANTES	Note 9.3	375	517
ACTIF NON COURANT		271 162	336 698
STOCKS ET EN-COURS	Note 9.1	574 640	589 745
CLIENTS	Note 9.2	361 685	380 438
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 13.1.2.1	2 487	3 024
AUTRES DÉBITEURS		47 396	50 569
<i>Impôt courant</i>	Note 12.1	5 858	7 990
<i>Autres créances</i>	Note 9.3	41 538	42 579
ACTIFS FINANCIERS COURANTS	Note 13.1.2.5	4 412	1 933
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	Note 13.1.2.6	27 623	22 333
ACTIF COURANT		1 018 243	1 048 043
ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS A LA VENTE		215	0
	TOTAL GÉNÉRAL	1 289 620	1 384 741

PASSIF

	en milliers d'euros	31 décembre 2018	Montant net au 31 décembre 2019
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)		592 389	658 831
<i>Capital social</i>	<i>Note 10</i>	39 668	39 668
<i>Primes</i>		46 098	46 098
<i>Actions propres</i>		-24 018	-23 714
<i>Réserves consolidées</i>		442 629	491 065
<i>Écarts de conversion monétaire</i>		3 903	10 089
<i>Résultat (part du groupe)</i>		84 109	95 625
INTÉRÊTS MINORITAIRES		4 585	5 815
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		596 974	664 646
PROVISIONS - PART À PLUS D'UN AN	<i>Note 11.1</i>	45 368	48 862
AUTRES DETTES NON COURANTES	<i>Note 9.4</i>	3 101	3 088
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	<i>Note 12</i>	1 144	1 751
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS		38 477	161 995
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>Note 13.1.3.1</i>	38 477	149 726
<i>Passifs de loyers non courants</i>	<i>Note 8.2</i>		12 269
PASSIF NON COURANT		88 090	215 696
PROVISIONS - PART À MOINS D'UN AN	<i>Note 11.1</i>	15 086	18 964
DETTES FOURNISSEURS	<i>Note 9.4</i>	292 715	253 446
AUTRES DETTES COURANTES		155 097	161 666
<i>Impôt courant</i>	<i>Note 12</i>	6 457	4 087
<i>Autres dettes</i>	<i>Note 9.4</i>	148 640	157 579
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	<i>Note 13.1.3.1</i>	141 658	64 722
PASSIFS DE LOYERS COURANTS	<i>Note 8.2</i>		5 602
PASSIF COURANT		604 556	504 399
TOTAL GÉNÉRAL		1 289 620	1 384 741

7.1.3. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers d'euros	Capital	Primes	Actions propres	Réserves	Résultat de l'exercice	Écart de conversion	Écart de réévaluation	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (part du groupe)	Intérêts minoritaires	TOTAL GÉNÉRAL DES CAPITAUX PROPRES
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2017	39 622	45 529	-24 305	4 12 858	59 955	-3 440	908	531 126	1 974	533 100
Résultats 2017				59 955	-59 955					
Résultats au 31 décembre 2018					84 109			84 109	245	84 354
Dividendes hors groupe				-23 753				-23 753	-102	-23 855
Variation écarts de conversion						5 847		5 847	-550	5 297
Écarts d'évaluation IFRS				-847				-847		-847
Première application IFRS 15				-4 886				-4 886	-8	-4 894
Mouvements sur titres d'autocontrôle			287					287		287
Écarts actuariels sur avantages au personnel				4 057				4 057	16	4 073
Variation de périmètre et divers	46	569		-5 663		1 496		-3 552	4 251	699
Variation des pactes d'actionnaires									-1 242	-1 242
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2018	39 668	46 098	-24 018	4 41 722	84 109	3 903	908	592 389	4 585	596 974
Résultats 2018				84 109	-84 109					
Résultats au 31 décembre 2019					95 625			95 625	132	95 757
Dividendes hors groupe				-30 039				-30 039	-123	-30 162
Variation écarts de conversion						6 662		6 662	200	6 861
Écarts d'évaluation IFRS				-2 633				-2 633		-2 633
Première application IFRS 16				-999				-999	-3	-1 003
Mouvements sur titres d'autocontrôle			304					304		304
Écarts actuariels sur avantages au personnel				-2 286				-2 286	3	-2 282
Variation de périmètre et divers				284		-475		-191	-159	-350
Variation des pactes d'actionnaires								0	1 180	1 180
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2019	39 668	46 098	-23 714	4 90 157	95 625	10 089	908	658 831	5 815	664 646

7.1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	en milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2019
	RÉSULTAT NET	84 354	95 757
Annulation de la quote-part des résultats des entreprises associées		-2 326	-2 192
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité			
+ Amortissements		35 925	45 602
- Variation de provisions et pertes de valeur		728	3 829
- Variation des impôts différés		2 662	963
+/- Gain (perte) sur cession d'actif non courant		-47	420
+/- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		1 207	135
	MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	122 502	144 513
Variation du besoin en fonds de roulement	Note 9	-108 068	-60 386
+/- Variation des stocks		-114 396	-1 275
+/- Variation des créances clients		-35 548	-10 734
+/- Variation des créances de financement des ventes		-5 999	290
+/- Variation des autres créances d'exploitation		-9 756	-852
+/- Variation des dettes fournisseurs		35 450	-46 818
+/- Variation des autres dettes d'exploitation		18 534	3 256
+/- Variation des créances et dettes d'impôt		3 648	-4 250
+/- Variation des dettes liées aux activités de financement des ventes		0	0
Variation des machines données en location immobilisées		-19 146	-21 060
	FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	-4 712	63 070
+ Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		165	883
+ Cessions d'actifs financiers non courants		-35	1 186
- Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles (hors flotte)		-46 412	-68 344
- Diminution (augmentation) des autres actifs financiers		-132	-1 211
- Acquisition de filiales net de la trésorerie acquise		63	-2 668
- Augmentation de capital des entreprises associées		0	0
+ Dividendes reçus d'entreprises associées		4 886	3 567
	FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	-41 464	- 66 586
+ Augmentation de capital		615	171
- Réduction de capital		0	0
- Opération de fusion		0	0
- Distributions mises en paiement		-23 855	-30 162
+/- Vente/rachat d'actions propres		-65	0
+/- Variation des dettes financières	Note 13.1.3.5	30 805	32 430
dont nouveaux tirages		40 087	132 306
dont remboursements		-9 282	-99 877
+/- Autres	Note 13.1.3.5	4 630	-4 080
	FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	12 130	-1 642
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE, DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES DÉCOUVERTS BANCAIRES		-34 046	-5 158
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		34 135	-609
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie		-698	769
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERTS BANCAIRES À LA CLÔTURE		-609	-4 997

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable du Manitou BF SA et de ses filiales (l'ensemble constituant « Le groupe Manitou »), ainsi que les intérêts du groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont exprimés en euros.

Les comptes consolidés du groupe Manitou ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 3 mars 2020.

Les règles et principes comptables sont identifiés par un cadre d'une couleur spécifique.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

1.1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE DU GROUPE

Les états financiers du groupe Manitou au 31 décembre 2019 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC).

1.1.1. NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS À DES NORMES EXISTANTES D'APPLICATION OBLIGATOIRE AUX EXERCICES OUVERTS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019

Les méthodes comptables et les règles d'évaluation appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2018, à l'exception de :

- La norme IFRS 16 « Contrats de location » (Cf. note 4),
- L'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux », sans impact significatif sur le groupe.

1.1.2. NORMES, INTERPRÉTATIONS ET AMENDEMENTS À DES NORMES EXISTANTES APPLICABLES PAR ANTICIPATION AUX EXERCICES OUVERTS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019

Les nouvelles normes, interprétations et amendements des normes existantes et applicables par anticipation aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019 n'ont pas été adoptées par le groupe.

1.2. ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évaluées à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories d'actifs et de passifs concernées sont précisées dans les notes ci-dessous.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes. Manitou revoit régulièrement les estimations et les hypothèses retenues afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs pouvant influencer sur les montants retenus dans les états financiers. Le Comité d'audit a été également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. note 7),
- provisions, notamment provisions pour garantie et provisions pour litiges (cf. note 11),
- avantages du personnel (cf. note 6),
- valorisation des instruments financiers (cf. note 13.2.2),
- actifs d'impôts différés (cf. note 12),
- valorisation des droits d'utilisation des actifs loués et passifs de loyers (cf. note 8).

NOTE 2 FAITS MARQUANTS

	Note
Acquisition de la société Mawsley Machinery Ltd	Note 3
1 ^{ère} application de la norme IFRS 16 « Contrats de location »	Note 4
Arrêt de l'activité du site de Madison pendant 6 semaines	Note 5.2.5
Evolution du litige JCB	Note 11.2
Mise en place d'un emprunt obligataire privé de 105 M€	Note 13.1.3.6



PRINCIPES COMPTABLES

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Manitou BF et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle (les filiales) sont intégrées globalement. Il y a contrôle lorsque le groupe :

- détient le pouvoir sur la société,
- est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société,
- a la capacité d'exercer son pouvoir sur les activités jugées pertinentes de la société de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les sociétés dans lesquelles Manitou BF exerce directement ou indirectement une influence notable (sociétés associées) sont mises en équivalence. Le groupe exerce une influence notable lorsqu'il détient plus de 20% des droits de vote dans la société.

Le groupe Manitou consolide également par la mise en équivalence des sociétés sous contrôle conjoint (co-entreprises). Le contrôle conjoint est un partenariat qui prévoit le contrôle commun du groupe avec au moins un autre partenaire sur la société.

A l'exception de Manitou Finance France SAS et de Manitou Finance Ltd. mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

La mise en équivalence consiste à enregistrer, dans l'état de la situation financière consolidée du groupe, sa participation dans les sociétés.

Les comptes de toutes les sociétés ont été intégrés sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

Le groupe Manitou ne dispose d'aucune entité ad hoc. Par ailleurs, aucun montage déconsolidant n'a été mis en place sur l'exercice, ni sur les exercices antérieurs.

Toutes les transactions entre les filiales consolidées et les résultats internes au groupe sont éliminés (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

Les résultats des filiales acquises sont consolidés au moment où le contrôle est exercé.

VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

Les actifs identifiables, passifs et passifs éventuels de l'acquise sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition dès lors qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. Les écarts d'acquisition résiduels représentent les flux de trésorerie attendus des synergies post acquisition au-delà des actifs et des passifs reconnus lors de la première intégration. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus. En cas d'ajustement de prix dans les 12 mois suivants la date d'acquisition, l'évaluation initiale provisoire est ajustée en contrepartie du goodwill. Tout ajustement ultérieur est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du groupe.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais sont sujets à un test de perte de valeur chaque année.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente s'il est hautement probable que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. En application d'IFRS 5, ces actifs sont alors évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ils cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs destinés à la vente. Dans le cas de titres mis en équivalence, la mise en équivalence s'arrête dès lors que l'actif remplit les conditions d'application d'IFRS 5.

Selon la norme IFRS 5, une activité abandonnée est une composante dont l'entité s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et

- représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente et la sortie implique la perte du contrôle.

Les actifs non courants destinés à la vente sont présentés sur une ligne séparée au bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

MÉTHODE DE CONVERSION DES OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN DEVICES

Les comptes consolidés du groupe sont présentés en euros.

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal qui est généralement la monnaie locale) est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés (l'euro) sont convertis selon les modalités suivantes :

- actifs et passifs : au cours de clôture de change en vigueur à la date de clôture de chaque bilan (aussi appelé cours de clôture),
- produits et charges du compte de résultat : au cours moyen de l'exercice. Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Aucune société du groupe Manitou n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont initialement converties en utilisant le cours en vigueur à la date de l'opération.

Les montants constatés en compte de résultat sont enregistrés :

- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières,
- en coûts des biens et des services vendus dans le résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

GAINS ET PERTES DE CHANGE

Les gains et les pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement, après prise en compte des dérivés de couverture, sont affectés en « Coût des biens et services vendus ».

3.1. ÉVOLUTION DE PÉRIMÈTRE

PRISE DE PARTICIPATION MAJORITAIRE DANS LA SOCIÉTÉ MAWSLEY MACHINERY LTD

Le 29 octobre 2019, le groupe Manitou a pris une participation majoritaire dans la société britannique Mawsley Machinery Ltd, basée près de Northampton, suite au départ en retraite de ses principaux actionnaires. Fondée en 1981, Mawsley Machinery Ltd distribue du matériel de construction et les services associés à ses clients. Mawsley Machinery est le distributeur historique du groupe Manitou dans les Midlands. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 19,2 millions de livres en 2018 et emploie 27 personnes.

Le groupe Manitou a réalisé cette opération via sa holding britannique Manitou PS, qu'elle détient à 85% et qui a acquis la totalité des parts de la société Mawsley Machinery Ltd, conjointement avec deux managers de Mawsley Machinery Ltd. Manitou dispose d'une option d'achat supplémentaire lui permettant de racheter les 15% restant de la holding britannique Manitou PS.

COMPOSITION ET ÉVOLUTION DU GROUPE

	31 décembre 2018	31 décembre 2019
INTÉGRATION GLOBALE		
Sociétés productrices	6	6
Sociétés distributrices	22	24
SOUS-TOTAL	28	30
Autres sociétés	4	5
TOTAL	32	35
MISE EN ÉQUIVALENCE		
Sociétés de financement	2	2
TOTAL	34	37

HMME - HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPEMENT

Le groupe a finalisé la cession de sa participation dans la société HMME (Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd.) en mars 2019.

Cette cession porte sur une société quasi dormante depuis plusieurs années et ne concerne pas le partenariat que le groupe Manitou entretient avec le groupe Hangcha sur le design et l'assemblage de chariots industriels.

Au 31 décembre 2018, les titres de la société HMME étaient classés séparément sur la ligne « Actifs destinés à être cédés » et avaient été évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession.

Cette opération n'a pas d'impact sur les résultats de l'exercice 2019.

3.2. INCIDENCE DES ACQUISITIONS

La comptabilisation du regroupement de la société Mawsley Machinery Ltd a été réalisée sur des bases provisoires.

3.2.1. INCIDENCE DES ACQUISITIONS SUR LA TRÉSORERIE DU GROUPE

	en milliers d'euros	Mawsley Machinery Ltd
Coût des acquisitions		-2 837
Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales acquises		628
Variation de la dette sur acquisition de titres		0
ACQUISITIONS DE FILIALES NETTES DE LA TRÉSORERIE ACQUISE		-2 209
CESSION DE FILIALES NETTE DE LA TRÉSORERIE CÉDÉE		0
INCIDENCE DES ACQUISITIONS ET CESSIONS SUR LA TRÉSORERIE DU GROUPE		-2 209

3.2.2. DÉTAIL DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS NETS DES PARTICIPATIONS ACQUISES

	en milliers d'euros	Mawsley Machinery Ltd
Trésorerie nette des sociétés acquises		628
Immobilisations		2 234
Droit d'utilisation des actifs loués		330
Besoin en fonds de roulement		-486
Autres provisions courantes et non courantes		-55
Dettes financières		-103
Passifs de loyers		-330
JUSTE VALEUR DES ACTIFS NETS DES PARTICIPATIONS COMPLÉMENTAIRES		2 837

Les actifs et passifs de la société Mawsley Machinery Ltd ont été évalués à leur juste valeur sur la base d'une expertise indépendante. Des réévaluations ont été réalisées et concernent essentiellement une marque (0,1 M€) et des relations clients (1,3 M€).

3.2.3. ÉCART D'ACQUISITION ET ACTIFS NETS LIES AUX ACQUISITIONS

	en milliers d'euros	Mawsley Machinery Ltd
Coûts des acquisitions (en numéraire)		2 837
Juste valeur des actifs nets des participations acquises		2 837
ÉCART D'ACQUISITION		0

3.2.4. INCIDENCE DES ACQUISITIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2019 Périmètre et taux constants*	Écart
Chiffre d'affaires	2 093 577	2 093 115	462
Résultat opérationnel courant	148 608	148 565	43
% CA	7,1%	7,1%	

L'entrée sur l'exercice 2019 de Mawsley Machinery Ltd a un impact de 0,5 M€ sur le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2019 à taux de change courant.

* Le périmètre et taux constants se caractérisent par les éléments suivants :

- périmètre constant :
 - pour les sociétés acquises en N-1, déduction de leur contribution, du 1^{er} janvier de l'exercice en cours, au mois anniversaire de leur acquisition.
 - pour les sociétés acquises en N : déduction de leur contribution, du mois anniversaire de leur acquisition, au 31 décembre de l'exercice en cours.
- application du taux de change de l'exercice précédent sur les agrégats de l'exercice en cours.

NOTE 4 INCIDENCE DES NOUVELLES NORMES

PREMIERE APPLICATION DE LA NORME IFRS 16 ET IMPACT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La norme IFRS 16 «Contrats de location» modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplace la norme IAS 17 et les interprétations IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. La norme IFRS 16, qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019, impose un mode de comptabilisation unique des contrats de location par les preneurs.

Le groupe apprécie dorénavant si un contrat est ou contient une location en se fondant sur la nouvelle définition d'un contrat de location. Selon IFRS 16, un contrat ou une partie d'un contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie. Lors de la conclusion ou de la réappréciation d'un contrat comportant une composante location, le groupe alloue la rémunération prévue au contrat à chaque composante, location et non location, sur la base de leur prix distinct relatif.

Le groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » (Note 8.1) et une dette de loyers (Note 8.2) à la date de début du contrat de location.

L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis ensuite au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée, le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal de chaque filiale. C'est ce dernier taux que le groupe utilise généralement en tant que taux d'actualisation.

La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs à la suite d'un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certain).

Les loyers variables ou les prestations de services liés au contrat ne sont pas pris en compte dans la détermination du montant du droit d'usage et des dettes de location et sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le compte de résultat est également impacté, au lieu de la charge d'exploitation, les preneurs constatent une charge d'amortissement du droit d'utilisation (Note 5) et une charge d'intérêt.

Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur le taux d'emprunt moyen pondéré du groupe auquel est ajouté un spread pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays (spread unique pour toutes les filiales d'un même pays). Ces taux ont également été déterminés par maturité (inférieur à 3 ans, de 3 à 6 ans et supérieur à 6 ans) et en tenant compte des durées initiales des contrats. Le taux d'endettement moyen pondéré au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 2,80 %.

La durée de contrat correspond à la période contractuelle non résiliable d'utilisation de l'actif en tenant compte, le cas échéant, des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain. Dans les cas de baux français 3-6-9, le groupe a retenu une durée maximale de 9 ans conformément à la préconisation de l'Autorité des Normes Comptables. Au 31 décembre 2019, pour les contrats à durée indéterminée résiliables à tout moment, le groupe a déterminé une durée de contrat fondée sur sa meilleure connaissance de l'activité associée au contrat de location. La durée d'amortissement des agencements indissociables des bâtiments loués a été alignée sur la durée de location du bâtiment, conformément à l'avis de l'IFRS Interpretation Committee pris en décembre 2019. Compte tenu de la publication tardive de l'interprétation, des analyses sont toujours en cours. Toutefois, le groupe ne s'attend pas à des ajustements significatifs.

Un impôt différé est comptabilisé sur la base du montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

En date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de l'engagement locatif, aucun impôt différé n'est constaté si le montant de l'actif est égal au montant du passif.

Les différences temporelles nettes qui pourraient résulter des variations ultérieures du droit d'utilisation et de l'engagement locatif entraînent la comptabilisation d'un impôt différé.

Le groupe a appliqué la méthode rétrospective simplifiée avec le calcul du droit d'utilisation depuis l'origine pour les contrats en cours au 1^{er} janvier 2019. A ce titre, aucun retraitement des états financiers publiés avant la date d'application de la norme n'est effectué. L'effet cumulatif de l'application initiale a été comptabilisé au 1^{er} janvier 2019. Le groupe a ainsi diminué le montant de ses capitaux propres d'ouverture de 1M€, net d'impôts différés, pour refléter l'effet cumulatif de la première application de la norme (inclus l'impact de l'alignement des amortissements des agencements sur la durée de location du bien). L'application de la norme IFRS 16 a généré une augmentation de la dette nette de 15,5 M€ et des actifs de droits d'utilisation de 14,2 M€. Sur l'exercice 2019, le résultat opérationnel courant s'est amélioré de 1M€, le résultat financier se dégrade de 1,1M€.

Les principaux impacts quantitatifs et qualitatifs induits par l'application de cette norme sont détaillés ci-dessous.

IMPACTS SUR LA TRANSITION

Dans le cadre de la transition à IFRS 16, le groupe a comptabilisé au bilan des actifs «Droit d'utilisation » et des dettes de loyers supplémentaires au passif, avec la constatation de la différence dans les résultats non distribués. Les effets de la transition sont résumés ci-dessous.

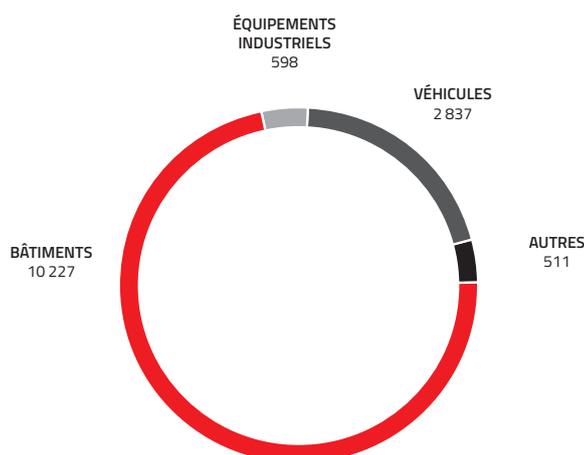
ACTIF

	en milliers d'euros	31 décembre 2018	Impacts liés à la première application IFRS 16	1 ^{er} janvier 2019
ACTIF NON COURANT				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		175 652		175 652
GOODWILL		288		288
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		43 333		43 333
DROIT D'UTILISATION DES ACTIFS LOUES			14 171	14 171
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES		18 008		18 008
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES		8 210		8 210
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF		16 588	345	16 588
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS		8 708		8 708
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		375		375
		271 162	14 516	285 678
ACTIF COURANT				
STOCKS ET EN-COURS		574 640		574 640
CLIENTS		361 685		361 685
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES		2 487		2 487
AUTRES DÉBITEURS				
Impôt courant		5 858		5 858
Autres créances		41 538		41 538
ACTIFS FINANCIERS COURANTS		4 412		4 412
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		27 623		27 623
		1 018 243		1 018 243
ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS A LA VENTE		215		215
	TOTAL GÉNÉRAL	1 289 620	14 516	1 304 136

PASSIF

	en milliers d'euros	31 décembre 2018	Impacts liés à la première application IFRS 16	1 ^{er} janvier 2019
Capital social		39 668		39 668
Primes		46 098		46 098
Actions propres		-24 018		-24 018
Réserves consolidées		442 629	-999	441 630
Écarts de conversion monétaire		3 903		3 903
Résultat (part du groupe)		84 109		84 109
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)		592 389	-999	591 389
INTÉRÊTS MINORITAIRES		4 585	-3	4 582
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	596 974	-1 003	595 971
PASSIF NON COURANT				
PROVISIONS - PART À PLUS D'UN AN		45 368		45 368
AUTRES PASSIFS NON COURANTS		3 101		3 101
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF		1 144		1 144
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS				
Emprunts et dettes		38 477		38 477
PASSIFS DE LOYERS NON COURANTS			14 575	14 575
		88 090	14 575	102 665
PASSIF COURANT				
PROVISIONS - PART À MOINS D'UN AN		15 086		15 086
DETTES FOURNISSEURS		292 715		292 715
AUTRES DETTES COURANTES				
Impôt courant		6 457		6 457
Autres dettes		148 640		148 640
PASSIFS FINANCIERS COURANTS		141 658		141 658
PASSIFS DE LOYERS COURANTS			944	944
		604 556	944	605 550
	TOTAL GÉNÉRAL	1 289 620	14 516	1 304 136

La valeur nette comptable du droit d'utilisation des actifs loués liée à la première application IFRS 16 se décompose comme suit (données en milliers d'euros).



IMPACTS SUR LES COMPTES DE LA PÉRIODE

en milliers d'euros	MHA	CEP	S&S	TOTAL
	Material Handling and Access	Compact Equipment Products	Services & Solutions	
Annulation de la charge des loyers de contrats qualifiés précédemment de location simple	2 900	1 440	2 352	6 691
Amortissements - Droit d'utilisation des actifs loués	-2 486	-1 164	-2 018	-5 668
IMPACT SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	414	276	333	1 023
Charges financières IFRS 16	-401	-558	-139	-1 098
TOTAL DE L'IMPACT NET AVANT IMPÔT	13	-283	195	-75

La note 8 explique en détail le principe comptable induit par cette nouvelle norme ainsi que la comptabilisation effectuée par le groupe.

MESURES DE SIMPLIFICATION

Dans le cadre de la transition, les principales mesures de simplification retenues par le groupe sont les suivantes :

- exclusion des contrats avec une durée résiduelle de 12 mois ou moins à la date de transition et des contrats à faible valeur (5 000€),
- application de la norme uniquement aux contrats précédemment identifiés comme des contrats de location,
- utilisation de la durée initiale du contrat pour déterminer le taux d'actualisation à la date de transition,
- exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation à la date de première application,
- l'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le groupe,
- l'utilisation des connaissances acquises a posteriori (« hindsight »), par exemple pour déterminer la durée du contrat de location si celui-ci comprend des options de renouvellement ou de résiliation.

Les loyers des contrats exclus du scope de la norme IFRS 16 sont comptabilisés directement en charges opérationnelles.

NOTE 5 DONNÉES OPÉRATIONNELLES

5.1. INFORMATION SECTORIELLE

5.1.1. RÉSULTAT PAR DIVISION



PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IFRS 8, les informations par secteurs opérationnels sont établies sur la base des reportings opérationnels transmis au management du groupe. Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés. Elles intègrent les éléments suivants :

- chiffre d'affaires,
- résultat opérationnel,
- résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence, qui sont les indicateurs de performance des divisions.

Le groupe est organisé en trois divisions, deux divisions produits et une division services :

- La division produits MHA (Material Handling and Access – matériel de manutention et nacelles) est dédiée en particulier aux chariots télescopiques, aux chariots à mâts industriels et tout-terrain, aux chariots embarqués et aux nacelles élévatrices. Elle a pour mission d'optimiser le développement et la production de ces matériels de marque Manitou.
- La division produits CEP (Compact Equipment Products – matériel compact) a pour mission d'optimiser le développement et la production des chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées, des tractopelles et des télescopiques de marques Gehl & Mustang.
- La division S&S (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités de services à la vente (approches financements, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de services après-vente (pièces de rechange, formation technique, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de service aux utilisateurs finaux (géo-localisation, formation utilisateurs, conseils, etc.). Cette division a pour objectif de bâtir les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun de nos clients dans notre chaîne de valeur et d'accroître le chiffre d'affaires résilient du groupe.

Ces trois divisions conçoivent et assemblent les produits et les services qui sont distribués par l'organisation commerciale et marketing aux concessionnaires et grands comptes du groupe répartis dans 140 pays.

	MHA Material Handling and Access		CEP Compact Equipment Products		S&S Services & Solutions		Total		
	en milliers d'euros	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19
Chiffre d'affaires		1 294 087	1 455 822	313 509	328 313	275 982	309 442	1 883 578	2 093 577
Coût des biens et services vendus		-1 095 976	-1 235 507	-270 552	-289 828	-203 270	-222 174	-1 569 798	-1 747 509
MARGE SUR COÛT DES VENTES		198 111	220 315	42 957	38 485	72 712	87 268	313 780	346 068
	EN %	15,3%	15,1%	13,7%	11,7%	26,3%	28,2%	16,7%	16,5%
Frais de recherche et développement		-19 888	-21 225	-4 019	-6 509		2	-23 908	-27 732
Frais commerciaux, marketing et service		-47 183	-48 127	-15 219	-17 257	-42 714	-48 120	-105 116	-113 504
Frais administratifs		-32 378	-35 423	-13 911	-16 175	-9 863	-9 573	-56 152	-61 170
Autres produits et charges d'exploitation		1 289	710	-424	3 822	-128	414	736	4 946
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		99 950	116 251	9 384	2 367	20 006	29 990	129 341	148 608
	EN %	7,7%	8,0%	3,0%	0,7%	7,2%	9,7%	6,9%	7,1%
Perte de valeur des actifs		-339	339					-339	339
Autres produits et charges opérationnels non courants		-2 188	-2 343	-414	-286	-296	-244	-2 898	-2 873
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		97 423	114 247	8 970	2 081	19 710	29 746	126 104	146 074
	EN %	7,5%	7,8%	2,9%	0,6%	7,1%	9,6%	6,7%	7,0%
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		16				2 310	2 192	2 326	2 192
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE		97 439	114 247	8 970	2 081	22 020	31 938	128 431	148 265

L'activité de distribution de pièces de rechange et d'accessoires intégrée dans la division Services & Solutions bénéficie de services portés par les divisions MHA et CEP (R&D, qualification des pièces, qualification des fournisseurs), de la base installée de machines vendues, ainsi que de la notoriété des marques développées par ces mêmes divisions.

Afin de rémunérer l'ensemble de ces bénéficiaires, le reporting par division suivi par le groupe intègre une redevance de la division Services & Solutions aux divisions MHA et CEP. Cette redevance est calculée sur la base de comparables externes de distributeurs de pièces indépendants dont le résultat opérationnel médian sur une période de 5 ans ressort respectivement à 4,25% en Europe et à 4,87% aux USA, principales zones sur lesquelles la division S&S opère. Cette redevance est intégrée

dans chaque division sur la ligne « Coût des biens et services vendus », qui correspond donc aux charges de biens et services vendus nets des charges ou des produits de redevances.

Les actifs et flux de trésorerie, de même que les dettes, ne sont pas alloués aux différentes divisions, les informations par secteurs opérationnels utilisées par le management du groupe n'intégrant pas ces différents éléments.

5.1.2. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Chiffre d'affaires 2018						Chiffre d'affaires 2019				
EUROPE DU SUD	EUROPE DU NORD	AMÉRIQUES	APAM*	TOTAL	en M€ et % du total	EUROPE DU SUD	EUROPE DU NORD	AMÉRIQUES	APAM*	TOTAL
463,2	622,0	99,2	109,7	1 294,1	MHA	542,7	664,9	129,4	118,9	1 455,8
25%	33%	5%	6%	69%		26%	32%	6%	6%	70%
18,5	42,9	202,6	49,6	313,5	CEP	23,1	45,5	218,9	40,9	328,3
1%	2%	11%	3%	17%		1%	2%	10%	2%	16%
96,9	91,0	48,5	39,6	276,0	S&S	111,1	103,1	54,4	40,8	309,4
5%	5%	3%	2%	15%		5%	5%	3%	2%	15%
578,6	755,8	350,3	198,9	1 883,6	TOTAL	676,9	813,5	402,6	200,6	2 093,6
31%	40%	19%	10%	100%		32%	39%	19%	10%	100%

* Asie, Pacifique, Afrique, Moyen-Orient.

5.2. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL



PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat opérationnel intègre l'ensemble des éléments courants et non courants, décrits ci-dessous, avant prise en compte du résultat financier, des impôts sur les résultats et de la quote-part du groupe des résultats nets des sociétés mises en équivalence. Il comprend :

- le chiffre d'affaires (note 5.2.1),
- le coût des biens et services vendus (note 5.2.2),
- les frais de recherche et développement (note 5.2.3),
- les frais commerciaux, marketing et service et les frais administratifs (note 5.2.4),
- les autres produits et charges d'exploitation (note 5.2.5),
- les produits et charges opérationnels non courants (note 5.2.6).

Le groupe utilise le résultat opérationnel comme principal indicateur de performance.

5.2.1. CHIFFRE D'AFFAIRES



PRINCIPES COMPTABLES

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du groupe, des différents produits de négoce et des prestations de services associées à ces ventes. Il est principalement constitué de :

- ventes de matériels neufs de maintenance assemblés au sein du groupe ou acquis auprès de tiers,
- de pièces de rechange et d'accessoires,
- de location de matériels,
- de prestations de gestion de parc de matériels,
- de prestations diverses (extensions de garanties).

Il figure net de :

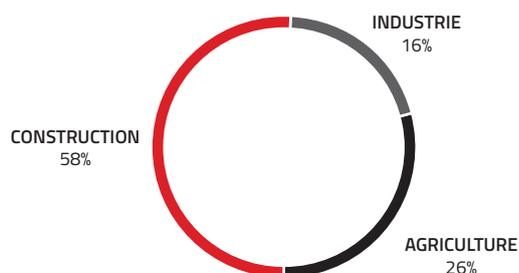
- la taxe sur la valeur ajoutée,
- des retours de marchandises,
- des rabais et des remises,
- déduction faite des ventes intragroupe.

Conformément à la norme IFRS 15, les ventes de produits sont comptabilisées lorsque le Groupe a honoré son engagement de prestation envers l'acquéreur, et que le contrôle lié aux produits lui a été transféré. En général, cela correspond au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution (s'il s'agit de concessionnaires indépendants) ou lors de leur livraison au client final (s'il s'agit des ventes directes). Dans le cas des prestations de services, le produit est reconnu lorsque la prestation est réalisée. Ainsi, pour les extensions de garantie, le revenu est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers d'euros	Ventes de biens				Ventes de services				TOTAL			
	31.12.18	en %	31.12.19	en %	31.12.18	en %	31.12.19	en %	31.12.18	en %	31.12.19	en %
Europe du Sud	560 229	30%	658 157	32%	18 319	51%	18 735	45%	578 548	31%	676 893	32%
Europe du Nord	749 966	41%	804 099	39%	5 838	16%	9 368	23%	755 804	40%	813 467	39%
Amériques	348 858	19%	400 270	20%	1 424	4%	2 368	6%	350 282	19%	402 638	19%
APAM	188 695	10%	189 511	9%	10 249	29%	11 069	27%	198 944	11%	200 580	10%
TOTAL	1 847 749	100%	2 052 038	100%	35 830	100%	41 540	100%	1 883 578	100%	2 093 577	100%

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ



La vente de services est exclusivement réalisée par la division S&S (Services & Solutions). Le montant du chiffre d'affaires des ventes de services est donc seulement attribuable à cette division.

La base clients du groupe est très fractionnée, le client le plus important ne représente pas plus de 2% du chiffre d'affaire total.

5.2.2. COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS



PRINCIPES COMPTABLES

COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS

Le coût des ventes est constitué du coût des biens et des services vendus qui comprennent le coût des matières et des composants, de la main d'œuvre directement affectable au bien ou au service, de l'ensemble des frais de fonctionnements des activités de production et de logistique. Sont également inclus dans le coût des ventes les amortissements des incorporels, les équipements et les matériels affectés aux activités de production, les coûts de garantie contractuelle, les provisions de dépréciation des stocks et les gains et pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement.

MARGE SUR COÛT DES VENTES

La marge sur coût des ventes résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

	en milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Achats matières		-1 246 071	- 1387 998
Main d'oeuvre directe et indirecte		-185 709	-203 008
Dotations aux amortissements ⁽¹⁾		-28 471	-35 926
Autres		-109 547	-120 577
COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS		-1 569 798	-1 747 509

⁽¹⁾ dont 2,9M€ d'impacts IFRS 16

5.2.3. FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT



PRINCIPES COMPTABLES

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement sont constitués des frais de personnel affectés à l'innovation, au développement, au design, à la réalisation de prototypes et à l'amélioration des produits. Les activités ont fréquemment recours à des services et à des prestations extérieures et à l'utilisation d'équipements et de matériels dédiés dont les amortissements affecteront la fonction.

Les activités de développement qui respectent les critères de la norme IAS 38 peuvent être activées en immobilisations incorporelles et ultérieurement amorties en coût des ventes (note 7.1).

Les charges de l'exercice intègrent les frais de recherche, les frais d'études et de développement non activés en application des critères cités en note 7.1, ainsi que la dotation aux amortissements des frais de développement activés.

Le Crédit d'Impôt Recherche en France dont le calcul est basé sur certaines dépenses de recherche relatives à des projets jugés « éligibles » est payé par l'État. Si la société bénéficiaire du Crédit d'Impôt Recherche est redevable de l'impôt sur les sociétés, ce crédit sera imputé sur l'impôt à payer ; à défaut, il sera remboursé par l'État dans un délai de 3 ans. Le Crédit d'Impôt Recherche n'entre donc pas dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » et est comptabilisé en diminution des frais de Recherche et Développement dans la marge opérationnelle du groupe au rythme où les coûts financés sont reconnus au compte de résultat.

	en milliers d'euros	2018	2019
Total des dépenses engagées		33 486	40 255
Frais de développement capitalisés		-9 578	-12 523
TOTAL FRAIS DE RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT		23 908	27 732

5.2.4. FRAIS COMMERCIAUX, MARKETING ET SERVICE ET FRAIS ADMINISTRATIFS



PRINCIPES COMPTABLES

FRAIS COMMERCIAUX ET MARKETING

Les frais commerciaux sont principalement constitués de frais de personnels et de coûts associés affectés aux missions de développement des ventes, d'animation des réseaux de concessionnaires, de marketing et de service technique. Sont également intégrés sur cette ligne les commissions sur ventes, frais de promotion, de salon, charges d'assurance-crédit, coût des garanties commerciales, frais de déplacement et amortissement des infrastructures associées.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs sont principalement constitués des frais de personnel et coûts associés des fonctions support (ressources humaines, finance, secrétariat général, etc.). Sont également intégrés les amortissements des infrastructures associées à ces fonctions.

	en milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Charges externes		-58 858	-59 546
Frais de personnel		-86 945	-93 174
Dotations nettes aux amortissements (hors production) ⁽¹⁾		-5 139	-8 308
Autres ⁽²⁾		-10 326	-13 646
FRAIS COMMERCIAUX, MARKETING ET SERVICE ET FRAIS ADMINISTRATIFS		-161 268	-174 674

⁽¹⁾ dont 2,8M€ d'impacts IFRS 16

⁽²⁾ Concerne essentiellement des commissions

5.2.5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	en milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Cession d'actifs		46	-245
Autres produits		2 073	8 133
Autres charges		-1 195	-1 860
Dotations nettes aux provisions		-189	-1 082
TOTAL		736	4 946

Le résultat de l'année intègre des autres produits et charges pour un montant net de +3,7 millions d'euros, dont une indemnité d'assurance de +2,8 millions d'euros suite à des inondations et à l'arrêt du site de production CEP situé à Madison (USA) et une indemnité commerciale de +0,9 million d'euros pour compenser des coûts suite à des livraisons tardives de moteurs par l'un de nos fournisseurs aux Etats-Unis.

En 2018, les autres produits et autres charges d'exploitation intégraient les litiges produits, les remboursements d'assurance ainsi que les revenus liés à des locations immobilières.

5.2.6. PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS



PRINCIPES COMPTABLES

CHARGES & PRODUITS NON COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels non courants, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent :

- les pertes de valeur (impairment),
- les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles importants ou inhabituels,
- les frais d'acquisition et d'intégration,
- les produits relatifs à des «Badwill»,
- les résultats de cessions des titres consolidés,
- les coûts de restructuration,
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et des charges non usuels par leur fréquence, leur nature et leur montant.

	en milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Coûts de personnel liés aux réorganisations		-525	
Impairment d'actifs financiers		-339	
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges		-464	
Autres produits et charges non récurrents		-1 909	-2 534
	TOTAL	-3 237	-2 534

En 2019, les autres produits et charges non récurrents comprennent des coûts relatifs aux projets d'acquisition et des honoraires juridiques liés au litige en cours sur des brevets.

En 2018, les autres produits et charges non récurrents étaient composés principalement d'une perte liée à l'appréciation à la juste valeur des titres de la société HMME destinés à être cédés, d'honoraires juridiques relatifs à un litige en cours sur des brevets et de coûts de réorganisation.

5.2.7. EBITDA

	en milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2019
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	126 104	146 074
Amortissements		35 525	46 473
Perte de valeur		339	-339
	EBITDA AVEC LES ENGAGEMENTS DE LOCATION	161 968	192 207
Annulation de la charge des loyers de contrats qualifiés précédemment de location simple			-6 691
	EBITDA HORS ENGAGEMENTS DE LOCATION	161 968	185 516

NOTE 6 LES CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

6.1. EFFECTIFS

	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Cadres	981	1 083
Agents de maîtrise	65	68
ETD	1 216	1 306
Ouvriers	2 163	2 117
	TOTAL	4 425
		4 574

6.2. DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL PAR NATURE

	en milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Salaires, primes et indemnités *		-175 797	-201 593
Intéressement et participation		-11 760	-14 456
Avantages au personnel		-6 306	-7 224
Charges sociales et taxes sur salaires		-60 386	-62 037
CHARGES DE PERSONNEL HORS INTÉRIM ET REFACTURATIONS		-254 249	-285 309
Intérim et autres		-40 408	-36 865
	TOTAL	-294 657	-322 174

* hors coûts de capitalisation R&D

6.3. LES AVANTAGES AU PERSONNEL



PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe met en œuvre un certain nombre de régimes d'avantages au personnel, régimes à cotisations définies ou régimes à prestations définies :

- les régimes à cotisations définies désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le groupe Manitou verse des cotisations à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer les prestations dues au titre des services rendus. Les cotisations sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont exigibles.
- les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la norme IAS 19 révisée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements correspondant aux avantages accordés sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques propres à chaque entité concernée. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies existant au sein du groupe Manitou ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées ci-après.

Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves.

La charge nette de l'exercice correspond à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation, du rendement attendu des actifs du régime et si applicable des coûts de gestion des actifs.

6.3.1. DÉFINITION

Les régimes à prestations définies qui donnent lieu à l'enregistrement d'une provision concernent :

- des indemnités de départ à la retraite ou de fin de contrat,
- d'autres avantages à long terme de type médailles du travail,
- des régimes de pensions et autres prestations de retraite pour certains employés,
- un régime de retraite chapeau pour certains membres du management aux États-Unis,
- un régime d'assistance médicale et d'assurance-vie postérieur à l'emploi.
- Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurance, qui sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

La valeur de ces fonds est déduite de l'engagement évalué conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée. Les caractéristiques des principaux régimes sont les suivantes :

	États-Unis	États-Unis	Royaume-Uni	France	Italie
	Pension plan b	SERP	Pension	Indemnité de fin de carrière	Traitement de fin de rapport
Description	Plan « qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi, fermé à l'entrée de nouveaux participants au 1 ^{er} mai 2005 et gelé en terme d'acquisition de droits pour tous les participants en date du 3 octobre 2009. Les avantages correspondent au plus fort de 1% du salaire final multiplié par le nombre d'années de service (plafonnées à 35 ans) ou 22\$ par année de service.	Plan « non-qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi regroupant un nombre limité de bénéficiaires désignés sur la base d'accords individuels. Un salarié actif est actuellement dans le plan, tous les autres bénéficiaires étant d'anciens salariés. Les avantages accordés par ce plan sont calculés sur la base d'un pourcentage de la rémunération finale moyenne.	Plan basé sur le salaire de fin de carrière, gelé à tout nouvel entrant et à l'acquisition de nouveaux droits.	Montant payé lors du départ à la retraite calculé sur la base des années de service et du salaire de fin de carrière. Ce plan correspond aux obligations légales.	Montant payé lors du départ de la société, calculé sur la base des années de service et du salaire à la date de départ. Ce plan correspond aux obligations légales et est gelé depuis 2007.
Risques du plan	Risque d'investissement, risque lié à l'espérance de vie et risque de taux d'intérêt.	Risque de taux d'intérêt et risque lié à l'espérance de vie.	Risque d'investissement, risque lié à l'espérance de vie et risque de marché.	Volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ à la retraite.	Volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ de la société des salariés embauchés avant 2007.
Stratégie d'investissement	Combinaison de 60% en actions et le reste en instruments à revenu fixe. Cette stratégie a pour objectif de faire croître les actifs du plan plus rapidement que les obligations et de financer la contribution minimale conformément avec la loi américaine (ERISA et « Internal Revenue Code »).	Bien que n'étant pas considéré comme un actif du régime, le plan est fondé via un « rabi trust ».	Combinaison pour 50 % d'un fond diversifié, 25 % d'obligations d'Etat non indexées, le reste en obligations d'entreprise libellées en GBP. Cette stratégie a pour objectif de fournir un rendement suffisant pour couvrir les obligations futures des membres tout en conservant un certain niveau d'actifs à faible risque pour couvrir les retraites dues à court terme.	Contrat d'assurance permettant la disponibilité immédiate des fonds placés. Actif caractérisé par une faible volatilité de la performance financière.	Absence d'actif.

6.3.2. ÉVOLUTION

6.3.2.1. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES RETENUES

	France		Royaume-Uni		Italie		États-Unis		Inde	
	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19
Évolution des salaires	4,00%	4,00%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	9,00%	6 ou 9%
Évolution des retraites	n/a	n/a	5,00%	5,00%	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	1,80%	1,00%	2,70%	1,90%	1,80%	1,00%	4,10%	3,10%	7,40%	7,00%

Une évolution de -0,5% du taux d'actualisation aurait l'impact suivant sur la dette actuarielle (DBO) et le coût d'une année supplémentaire (SC) :

	en milliers d'euros	Europe (inc. France)	Royaume-Uni	États-Unis	Inde	TOTAL
Impact sur la dette actuarielle (DBO)		2 975	1 765	2 759	56	7 555
Impact sur le coût d'une année supplémentaire (SC)		306	0	14	8	328

Les hypothèses d'évolution de salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et des prévisions d'augmentations individuelles.

Le taux de rotation et le taux de mortalité tiennent compte des spécificités de chaque pays et de chaque société. Le taux de rotation pris en compte diffère en fonction du statut et de l'âge des personnes concernées. Au 31 décembre 2019, l'utilisation pour le calcul des engagements aux États-Unis de la table de mortalité RP-2019 publiée par la SOA (Society of Actuaries) en octobre 2019, n'a pas eu d'impact sur la dette actualisée.

Le taux utilisé pour actualiser les obligations est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le taux retenu pour l'inflation médicale est de 6 % au 31 décembre 2019. Une variation de 1 % de l'inflation médicale aurait un impact sur la dette actuarielle (DBO) +0,1M€ et n'aurait pas d'impact sur le coût d'une année supplémentaire (SC).

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les évaluations reposent sur un départ volontaire du salarié, ce qui implique que l'engagement calculé inclut les charges sociales. Les taux de charges sociales pris en compte pour l'évaluation de l'engagement 2019 se situent entre 40 et 58 % en fonction des entités et des catégories professionnelles concernées.

L'âge de départ à la retraite pris en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite a été déterminé en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

6.3.2.2. COMPOSITION DES ACTIFS DE COUVERTURE (EN %)

Au 31 décembre 2019, les actifs de couverture sont répartis de la façon suivante :

	31 décembre 2018			31 décembre 2019		
	France	Royaume-Uni	États-Unis	France	Royaume-Uni	États-Unis
Actions	13%	9%	27%	13%	0%	29%
Obligations	78%	22%	10%	78%	94%	58%
Autres	9%	69%	63%	9%	6%	13%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

6.3.2.3. RÉCONCILIATION DES POSTES DU BILAN

La provision se décompose par pays de la façon suivante :

31 décembre 2019						
en milliers d'euros	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	30 036	1 421	15 456	54 635	3 300	104 848
Juste valeur des actifs financiers	3 517		19 845	43 578	1 055	67 994
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-26 519	-1 421	4 389	-11 057	-2 245	-36 853
				Dont :	Provision	-41 264
					Actif	4 411
31 décembre 2018						
en milliers d'euros	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	25 195	1 118	15 180	50 260	2 994	94 746
Juste valeur des actifs financiers	4 052		18 015	36 754	865	59 686
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-21 143	-1 118	2 835	-13 506	-2 129	-35 060
				Dont :	Provision	-37 897
					Actif	2 835

6.3.2.4. ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE SUR L'EXERCICE

	France		Royaume-Uni		États-Unis		Autres		Total		
	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19	
ENGAGEMENT											
	DÉBUT DE PÉRIODE	24 644	26 311	16 206	15 180	53 251	50 261	1 901	2 993	96 001	94 746
Coût des services	1 874	2 021			74	72	143	237	2 091	2 331	
Coût de l'actualisation	475	507	385	410	1 801	2 021	243	147	2 904	3 085	
Prestations payées	-201	-690	-673	-1 247	-4 281	-4 633	-256	-298	-5 411	-6 869	
Écarts actuariels reconnus en résultat									0	0	
Liquidation / réduction et autres									0	0	
Coût des services passés		-165						12	0	-153	
Entrée de périmètre									0	0	
Pertes (Gains) actuariels - expérience et hyp. démographiques	-481	-463	3 391	-2 689	-238	630	998	138	282	-2 383	
Pertes (Gains) actuariels - hypothèses financières		3 936	-1 005	2 581	-3 113	4 929	1	150	-4 116	11 596	
Autres coûts			385	456	412	402	89	-83	886	774	
Correction taux de change			-122	765	2 356	954	-126	0	2 109	1 719	
	FIN DE PÉRIODE	26 311	31 457	15 180	15 456	50 261	54 636	2 993	3 296	94 746	104 845
ACTIFS DE COUVERTURE											
	DÉBUT DE PÉRIODE	4 516	4 052	16 014	18 015	35 678	36 754	865	56 208	59 686	
Cotisations de l'employeur			3 012	570	3 853	3 933		105	6 865	4 608	
Prestations payées	-151	-633	-676	-1 247	-3 960	-4 287		-5	-4 783	-6 172	
Rendement théorique des actifs	80	79	385	488	1 216	1 527		15	1 681	2 108	
Écart rendement théorique / rendement réel du fond	-393	19	-570	1 066	-1 706	4 966	865	56	-1 804	6 107	
Entrée de périmètre				0		0		0		0	
Liquidation				0		0		0		0	
Autres				0		0		19		19	
Correction taux de change			-154	954	1 673	685			1 519	1 639	
	FIN DE PÉRIODE	4 052	3 517	18 015	19 845	36 754	43 578	865	1 055	59 686	67 995
RÉCONCILIATION DE LA PROVISION											
	DÉBUT DE PÉRIODE	-20 128	-22 259	-191	2 835	-17 573	-13 507	-1 901	-2 128	-39 792	-35 059
Charge de l'année	-2 269	-2 284	-385	-378	-1 070	-968	-475	-299	-4 200	-3 929	
Cotisation employeur		0	3 012	570	3 853	3 933		105	6 865	4 608	
Prestations payées	50	57		0	322	347	256	293	628	697	
OCI (autres éléments de résultat global)	88	-3 454	432	1 173	1 644	-593	-134	-232	2 030	-3 106	
Entrée de périmètre										0	
Autres								19		19	
Correction taux de change			-32	189	-683	-269	126	0	-590	-79	
	FIN DE PÉRIODE	-22 259	-27 940	2 835	4 389	-13 507	-11 058	-2 128	-2 241	-35 058	-36 850
								Dont : Provision	-37 897	-41 264	
								Actif	2 835	4 411	

6.3.2.5. VENTILATION DE LA CHARGE DE LA PÉRIODE

IAS 19 Révisé	France		Royaume-Uni		États-Unis		Autres		Total	
	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19
en milliers d'euros										
Ajustements méthodologiques										
Coût des services	1 874	1 856			74	72	143	250	2 091	2 178
Coûts de l'actualisation	475	507	385	410	1 801	2 021	243	147	2 904	3 085
Rendement attendu des actifs	-80	-79	-385	-488	-1 216	-1 527		-15	-1 681	-2 108
Reconnaissance des pertes/gains										
Frais d'administration			385	456	412	402	89	-83	886	774
CHARGE NETTE	2 269	2 284	385	378	1 070	968	475	299	4 200	3 929

6.4. RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

En contrepartie des services rendus, le groupe est susceptible d'octroyer à certains membres du personnel des plans fondés sur des actions réglées en actions ou en trésorerie. Le groupe comptabilise alors son engagement au fur et à mesure des services rendus par les bénéficiaires, de la date d'attribution jusqu'à la date d'acquisition des droits.

6.4.1. PLAN OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Il n'existe aucun de plan d'options d'actions.

6.4.2. ATTRIBUTION DE PHANTOM SHARES

A compter du 1^{er} janvier 2018, le Directeur général bénéficie d'un plan de Phantom shares par lequel ce dernier pourra percevoir une prime annuelle dont le montant sera basé sur la valeur de l'action Manitou pour les exercices de 2018 à 2021. Cette prime est soumise à des conditions de performance et de présence.

Au titre de l'exercice 2019, le nombre de Phantom shares attribué est de 15 500 représentant une prime brute provisionnée de 302 K€ (15 500 Phantom shares valorisées à 372 K€ en 2018) qui sera versée en numéraire en 2020, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale. La valeur de la prime dans les comptes consolidés est basée sur le cours de l'action Manitou.

6.4.3. CHARGE RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

Dans les comptes consolidés, l'avantage consenti aux bénéficiaires au titre des plans détaillés ci-dessus est comptabilisé en charges opérationnelles.

Les montants sont présentés ci-après :

Plan (en milliers d'euros)	Charges 2018	Charges 2019
Plan d'option de souscription		
Phantom shares	372	247
Autres		
TOTAL	372	247

6.5. RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux dirigeants :

en milliers d'euros	Mandataires sociaux non dirigeants		Mandataires sociaux dirigeants		Membres du Comité exécutif non mandataires	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Salaires	153	156			2 516	2 602
Mandats	509	483	1 080	1 433		
Indemnités supplémentaires						
Options attribuées						
Valorisation des options attribuées						
Options levées						
Provisions au bilan et engagements (provision pour primes)			762	443	1 131	876

Les informations sur la politique de rémunération sont disponibles dans le chapitre 5 du Document d'enregistrement Universel.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

7.1. GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

7.1.1. ÉVOLUTION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE



PRINCIPES COMPTABLES

Selon la norme IAS 38, une immobilisation incorporelle est portée à l'actif si :

- elle est identifiable (séparable, c'est-à-dire qu'elle peut être séparée de l'entité et être vendue, transférée, concédée par licence, louée ou échangée, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations).
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité ;
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

GOODWILL

Les principes comptables relatifs aux écarts d'acquisition (goodwill) sont décrits en Note 3 «Périmètre de consolidation».

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais de développement sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères suivants :

- le produit ou procédé est clairement identifié et les coûts attribuables à ce produit ou à ce procédé peuvent être identifiés séparément et évalués de façon fiable,
- le produit ou le procédé constitue une nouveauté ou une amélioration substantielle d'un produit ou d'un procédé existant,
- la faisabilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée,
- l'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser ou d'utiliser le produit ou le procédé,
- il existe un marché pour ce produit ou ce procédé ou, en cas d'utilisation interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée,
- des ressources suffisantes existent et sont disponibles pour achever le développement puis utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Ces frais comprennent principalement les coûts des personnels affectés aux projets, la part des coûts de structure dédiée à l'activité de développement, les coûts d'études externes et les coûts de réalisation des prototypes.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement, l'industrialisation d'un matériel nouveau et la phase de tests et de fabrication en présérie de ce même matériel sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service.

Les frais relatifs à l'étude préalable, à la phase d'analyse fonctionnelle et à la formation des utilisateurs sont enregistrés dans les charges de la période.

Les logiciels

Les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) sont comptabilisés en tant qu'actif pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué et suivi de façon fiable.

Les logiciels acquis comme un moyen d'exploitation étant destinés à être conservés durablement par le Groupe sont immobilisés.

Les marques ainsi que les relations clients acquises et autres immobilisations incorporelles sont portées à l'actif s'ils répondent aux critères d'IAS 38.

Évaluation postérieure : la norme IAS 38 donne la possibilité de réévaluer tout ou partie des immobilisations après la date de transition. Le groupe a décidé de ne pas retenir cette option.

Les amortissements sont calculés selon la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Brevets	5 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Système d'information complexes - ERP	7 ans
Frais de développement	5 ans

en milliers d'euros	Goodwill	Frais de développement	Logiciels	Marques	Relations clients et autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles
31 DÉCEMBRE 2018	71 358	77 029	54 242	27 948	32 799	192 018
Acquisitions	0	14 754	5 621	0	489	20 864
Sortie	0	-181	-31	0	-52	-264
Variation de périmètre	0	0	0	143	1 544	1 687
Autres	0	-13	122	0	10	109
Écart de conversion	1 446	483	140	545	606	1 775
MONTANT BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2019	72 804	92 072	60 095	28 635	35 386	216 188
31 DÉCEMBRE 2018	-71 070	-47 888	-40 588	-27 948	-32 261	-148 685
Dotation	0	-7 381	-4 070	0	-280	-11 734
Reprise	0	0	278	0	52	330
Variation de périmètre	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Écart de conversion	-1 446	-224	-109	-537	-523	-1 394
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2019	-72 516	-55 493	-44 490	-28 485	-33 014	-161 483
31 DÉCEMBRE 2018	288	29 141	13 654	0	538	43 333
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2019	288	36 579	15 605	150	2 373	54 705

Les principaux investissements incorporels 2019 concernent les frais de développement pour 14,8 M€ et les systèmes d'information pour 5,6 M€.

7.1.2. DÉTAIL DES GOODWILLS NETS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	en milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Manitou Portugal SA		71	71
Manitou Italia (ex OMCI)		174	174
Autres		43	43
	TOTAL	288	288

7.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES



PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles correspondent à un actif physique que l'entreprise continuera à utiliser après l'exercice en cours.

Elles concernent plusieurs types d'actifs : terrains, constructions, installations générales, outillage, matériels, véhicules, équipements informatiques, etc. Le groupe regroupe ses immobilisations corporelles en 5 postes :

- Les terrains,
- Les constructions,
- Les installations techniques, matériel et outillages,
- Les autres immobilisations corporelles,
- Les immobilisations corporelles en cours.

Une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à l'actif lorsque :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité,
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

COMPTABILISATION INITIALE

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond au coût historique d'acquisition ou de production.

Concernant l'approche par composants, les principes actuellement appliqués sont les suivants :

- en ce qui concerne les bâtiments, la partie « construction » proprement dite (gros œuvre) et la partie « aménagements » (cloisons, électricité, installations air comprimé, etc.) font l'objet de durées d'amortissements différentes (20 à 30 ans pour les constructions et 10 ans pour les aménagements),
- en ce qui concerne le matériel industriel et les autres immobilisations corporelles d'une valeur unitaire significative (supérieure à 50 K€), en fonction de la nature des éléments constitutifs et du rythme d'usure de chacun de ces éléments, les composants dont la valeur unitaire est supérieure à 15% de la valeur globale de l'immobilisation sont également séparés, de manière à appliquer des durées d'amortissement différentes.

LES AMORTISSEMENTS sont calculés sur la base de la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Construction	Entre 20 et 30 ans ⁽¹⁾
Aménagements des terrains et des constructions	10 ans ⁽²⁾
Matériel industriel	Entre 3 et 7 ans ⁽³⁾
Outillage industriel et moules	3 ans
Matériel de transport	
Voitures de tourisme	4 ans
Gros véhicules utilitaires	5 ans
Matériel de bureau et informatique	Entre 3 et 5 ans ⁽⁴⁾
Mobilier de bureau	10 ans

⁽¹⁾ Selon la qualité des bâtiments construits

⁽²⁾ Excepté les agencements des biens loués qui sont amortis sur la durée de location du bien

⁽³⁾ Selon le type de matériel ⁽⁴⁾ Selon le type d'équipement

MATÉRIELS PRIS OU DONNÉS EN LOCATION

Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des clients ne sont pas immobilisés, qu'il s'agisse de matériels préalablement immobilisés, pris en crédit-bail (leasing adossé) ou pris en location (location adossée). Ces actifs sont présentés en créances pour un montant égal à l'investissement net du contrat de location.

Les matériels faisant l'objet de contrats de location simple au bénéfice des clients sont immobilisés dans les catégories d'actifs appropriées. Ils sont amortis sur une durée de 8 ans.

TRAITEMENT DES SUBVENTIONS

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que ces dernières seront reçues et que le groupe sera à même de se conformer aux conditions d'attribution.

Les subventions relatives à des actifs amortissables sont comptabilisées initialement au passif du bilan et rapportées au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs considérés. Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention en résultat de la période.

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
en milliers d'euros						
31 DÉCEMBRE 2018	37 022	159 912	189 033	103 229	13 085	502 282
Acquisitions	1 978	1 670	5 962	31 082	31 547	72 240
Cessions	0	-359	-5 835	-3 298	0	-9 492
Variation de périmètre	0	0	53	1 123	0	1 176
Autres	5 338	17 169	8 863	-19 285	-27 351	-15 266
Écart de conversion	141	1 190	870	831	60	3 092
MONTANT BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2019	44 479	179 582	198 946	113 683	17 341	554 031
31 DÉCEMBRE 2018	-8 986	-98 189	-155 541	-63 912	-	-326 629
Dotations	-968	-6 733	-12 033	-9 473	-	-29 207
Reprise	0	274	5 055	2 878	-	8 207
Variation de périmètre	0	0	-86	-256	-	-342
Autres	0	3	-359	7 654	-	7 292
Écart de conversion	-24	-509	-710	-515	-	-1 759
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2019	-9 979	-105 160	-163 675	-63 624	-	-342 438
31 DÉCEMBRE 2018	28 036	61 723	33 491	39 317	13 085	175 652
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2019	34 500	74 422	35 270	50 059	17 341	211 593

Les investissements réalisés en 2019 s'élèvent à 72,2 M€ contre 52,2M€ en 2018. Ils comprennent 31,4 M€ de terrains et infrastructures, 14,3 M€ d'outils industriels, 21,1 M€ de matériel de flotte de location et 5,4 M€ d'autres projets. Les immobilisations corporelles en cours intègrent à la clôture 2019 la construction d'un nouveau site de production pour les nacelles, dont la mise en chantier est prévue début 2021.

7.3. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS



PRINCIPES COMPTABLES

Les actifs à durée d'utilité indéterminée, par exemple les goodwill, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont revus à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Lorsqu'un indice de perte de valeur interne ou externe existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est appréciée au niveau du groupe d'actifs auquel il appartient (Unité Génératrice de Trésorerie). Les Unités Génératrices de Trésorerie correspondent à des sous-ensembles cohérents produisant des flux de trésorerie indépendants.

Au niveau du groupe Manitou, les principales Unités Génératrices de Trésorerie identifiées correspondent à la fabrication et à la commercialisation de matériel de manutention, à la fabrication de mâts, à la commercialisation de pièces de rechange et accessoires, ainsi qu'au financement des ventes de matériel de manutention auprès d'utilisateurs finaux. Les UGT s'intègrent dans les secteurs opérationnels définis par le groupe.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie considérée.

Les flux de trésorerie estimés proviennent de plans sur 5 ans validés par la direction du groupe. Les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de ces plans comprennent notamment l'évolution des marchés dans lesquels les Unités Génératrices de Trésorerie opèrent, les évolutions des prix de vente des produits et des prix d'achat des matières et des composants. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital établi par le groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel non courant en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné.

Au 31 décembre 2019, le groupe Manitou ne dispose pas de goodwill significatifs ou d'autres actifs à durée d'utilité indéterminée significatifs nécessitant des tests de valeur annuels. Seuls les actifs amortis, en particulier les frais de développement, sont soumis à des tests lorsqu'un indice de perte de valeur existe. La revue des indicateurs n'a pas amené le groupe à réaliser de test au titre de l'exercice 2019.

NOTE 8 DROIT D'UTILISATION DES ACTIFS LOUÉS ET PASSIFS DE LOYERS



PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe apprécie dorénavant si un contrat est ou contient une location en se fondant sur la nouvelle définition d'un contrat de location. Selon IFRS 16, un contrat ou une partie d'un contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie. Lors de la conclusion ou de la réappréciation d'un contrat comportant une composante location, le groupe alloue la rémunération prévue au contrat à chaque composante, location et non location, sur la base de leur prix distinct relatif.

Le groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis ensuite au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée, le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers.

Les actifs pris en location sont :

- majoritairement des actifs immobiliers exploités par le groupe,
- des contrats de location de véhicules,
- enfin de contrats de location d'équipements industriels.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal de chaque filiale. C'est ce dernier taux que le groupe utilise généralement en tant que taux d'actualisation.

La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs à la suite d'un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certain).

Le compte de résultat est également impacté, au lieu de la charge d'exploitation, les preneurs constatent une charge d'amortissement du droit d'utilisation et une charge d'intérêt.

Le groupe a procédé à l'étude de ses contrats de location afin de les analyser au regard des critères déterminant une location selon IFRS 16. Conformément aux exemptions prévues par la norme, le groupe a exclu les contrats de courte durée (inférieure à 12 mois) et les contrats de faible valeur de l'actif (inférieure à 5 000€).

La durée de contrat correspond à la période contractuelle non résiliable d'utilisation de l'actif en tenant compte, le cas échéant, des options de renouvellement dont l'exercice est raisonnablement certain. Voir également note 4.

L'option d'application d'IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles n'a pas été retenue par le groupe.

8.1. DROIT D'UTILISATION DES ACTIFS LOUES

	Terrains et constructions - droit d'utilisation	Véhicules - droit d'utilisation	Équipements industriels - droit d'utilisation	Autres immobilisations corporelles - droit d'utilisation	TOTAL
en milliers d'euros					
31 DÉCEMBRE 2018	0	0	0	0	0
IFRS 16 - première application	21 364	5 520	1 052	973	28 909
Acquisition	4 670	1 625	96	1 001	7 392
Cessions	-1 470	-2 014	-183	-66	-3 732
Variation de périmètre	330	0	0	0	330
Autres	0	30	0	0	30
Écart de conversion	393	66	-2	34	491
MONTANT BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2019	25 288	5 227	962	1 943	33 420
31 DÉCEMBRE 2018	0	0	0	0	0
IFRS 16 - Première application	-11 137	-2 683	-454	-462	-14 736
Dotation	-3 165	-1 825	-319	-364	-5 672
Reprise	1 470	2 024	183	66	3 743
Variation de périmètre	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Écart de conversion	-244	-40	1	-9	-293
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2019	-13 077	-2 524	-589	-768	-16 959
31 DÉCEMBRE 2018	0	0	0	0	0
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2019	12 211	2 703	373	1 174	16 461

8.2. PASSIFS DE LOYERS

	en milliers d'euros	TOTAL
Moins de 1 an		5 602
Entre 1 et 5 ans		10 339
Au-delà de 5 ans		1 930
	TOTAL	17 871

NOTE 9 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

9.1. STOCKS



PRINCIPES COMPTABLES

VALORISATION ET DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Les stocks ont été valorisés sur les bases suivantes :

- marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main d'œuvre au coût réel).

Les produits semi-ouvrés et finis sont valorisés sur la base d'un niveau d'activité normal.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des biens et marchandises est inférieure à leur prix de revient.

	Matières premières	Encours de fabrication	Produits finis	Marchandises	TOTAL
31 DÉCEMBRE 2018	189 178	40 964	237 653	127 119	594 915
Variation de périmètre	0	8	789	747	1 543
Reclassement	0	0	6 953	919	7 871
Mouvements	38 786	-3 692	-19 587	-12 612	2 895
Écart de conversion	900	131	2 567	1 071	4 668
MONTANT BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2019	228 864	37 412	228 374	117 243	611 892
31 DÉCEMBRE 2018	-5 611	-41	-3 961	-10 663	-20 275
Variation de périmètre	0	0	-18	-55	-73
Reclassement	0	0	0	2	2
Mouvements	-711	42	-292	-658	-1 620
Écart de conversion	-19	-1	-39	-123	-182
PROVISION AU 31 DÉCEMBRE 2019	-6 341	0	-4 309	-11 497	-22 147
31 DÉCEMBRE 2018	183 568	40 923	233 693	116 456	574 640
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2019	222 522	37 412	224 065	105 746	589 745

Les reclassements concernent pour l'essentiel les matériels donnés en location et immobilisés qui sont transférés en stock à la fin du contrat de location pour être vendus comme matériel d'occasion.

9.2. CRÉANCES CLIENTS



PRINCIPES COMPTABLES

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrées selon les dispositions d'IFRS 15 et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation sur la base des pertes de crédit attendues. (Note 13.1.2)

CRÉANCES COURANTES :

en milliers d'euros	Montant brut	Dépréciations	Montant net
31 décembre 2018	366 567	- 4 883	361 685
Variation de périmètre	2 923	-6	2 918
Reclassement	0	0	0
Mouvements	10 707	26	10 734
Écart de conversion	5 154	-52	5 102
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2019	385 352	-4 914	380 438

CRÉANCES NON-COURANTES :

Les créances non-courantes sont nulles sur la période.

Le groupe a en général recours à une assurance-crédit pour sécuriser son encours clients. Dans certains cas, sur la base de la connaissance du client acquise par le groupe, l'encours pour un client donné peut être supérieur au montant garanti.

Sur le marché américain et conformément aux pratiques du secteur, Manitou North America a, avec ses distributeurs, des accords de financement de stock (floor plan) pour des périodes variables pouvant aller jusqu'à 24 mois. Dans le cadre de ces « floor plans » les distributeurs doivent régler les machines dès qu'elles sont vendues au client final et au plus tard à l'issue de l'accord de financement de stock. Les créances échues font l'objet d'un suivi individualisé. Les critères de dépréciation sont essentiellement évalués client par client en fonction de l'ancienneté des créances. Chaque entité effectue cette analyse en fonction des spécificités de ses marchés.

Les montants enregistrés au titre de la constitution et la reprise des provisions pour dépréciation de créances clients sont enregistrées en « Frais commerciaux, marketing et service ».

Les pertes sur créances clients se sont élevées à 0,5 M€ sur l'exercice 2019 et ont également été enregistrées sur la ligne « Frais commerciaux, marketing et service » du compte de résultat.

9.3. AUTRES CRÉANCES

en milliers d'euros	31 décembre 2018	Variation de périmètre	Mouvements	Écart de conversion	31 décembre 2019
Créances fiscales et sociales	23 126	126	-6 170	-45	17 037
Autres créances	3 491	-218	4 958	-6	8 226
Avances et acomptes sur commandes	4 342	0	-464	15	3 893
Charges constatées d'avance	10 578	170	2 392	282	13 422
TOTAL AUTRES CRÉANCES COURANTES	41 538	78	717	246	42 579
Autres créances non courantes	375	0	135	7	517
TOTAL AUTRES CRÉANCES NON COURANTES	375	0	135	7	517
TOTAL AUTRES CREANCES	41 913	78	852	252	43 096

9.4. DETTES D'EXPLOITATION

en milliers d'euros	31 décembre 2018	Variation de périmètre	Mouvements	Écart de conversion	31 décembre 2019
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	292 715	3 736	-46 818	3 813	253 446
Dettes fiscales et sociales	86 118	29	-203	609	86 553
Autres dettes d'exploitation	44 218	588	-312	427	44 920
Produits constatés d'avance	15 603	446	3 910	482	20 441
Autres dettes d'exploitation	145 939	1 063	3 395	1 518	151 914
Dettes fournisseurs d'immobilisations	2 701	191	2 763	10	5 665
AUTRES DETTES	148 640	1 254	6 157	1 528	157 579
AUTRES DETTES NON COURANTES	3 101	0	-67	53	3 088
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION	444 457	4 990	-40 728	5 394	414 112

9.5. VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

en milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2019
+ VARIATION DES STOCKS	114 396	1 275
+ VARIATION DES CRÉANCES	51 303	11 297
Dont Clients	35 548	10 734
Dont Créances de financement des ventes	5 999	-290
Dont Autres créances	9 756	852
- VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS	53 984	-43 562
Dont Fournisseurs et comptes rattachés	35 450	-46 818
Dont Autres dettes courantes d'exploitation	18 225	3 395
Dont Autres dettes non courantes	309	-67
- VARIATION IMPÔT COURANT	3 648	-4 250
TOTAL VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT*	108 068	60 384

*Définition du BFR dans la partie 8.5 du rapport

NOTE 10 LES CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

10.1. CAPITAUX PROPRES

10.1.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social se compose de 39 668 399 actions au 31 décembre 2019.

10.1.2. TITRES D'AUTO-CONTRÔLE



PRINCIPES COMPTABLES

Les titres d'auto-contrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelle que soit leur affectation future (IAS 32).

Lors de la cession des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du groupe et, dès qu'il est encaissé, en trésorerie. Aucun profit ou perte n'est donc comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

en nombre d'actions	Réalisation au 31 décembre 2018	% du capital	Réalisation au 31 décembre 2019	% du capital
DÉTENTIONS À L'OUVERTURE (PLAN D'ACTIONS)	1 381 461		1 381 461	
Achats d'actions				
Ventes d'actions				
Levées d'options d'achat				
DÉTENTION À LA CLÔTURE (PLAN D'ACTIONS)	1 381 461	3,48%	1 381 461	3,48%
Couverture des options d'achats				
Contrat de liquidité	25 463		13 515	
SOMME DES TITRES EN AUTO-CONTRÔLE	1 406 924	3,55%	1 394 976	3,52%

Le coût d'acquisition des titres achetés, ainsi que le produit de la cession des titres vendus, ont respectivement été inscrits en diminution et en augmentation de la situation nette. Les actions d'auto-contrôle ne donnent pas droit à distribution de dividendes.

10.2. RÉSULTAT PAR ACTION



PRINCIPES COMPTABLES

MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, sous déduction du nombre moyen d'actions autodétenues. Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Manitou BF ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires (en milliers d'euros)	84 109	95 625
Nombre d'actions total moyen (en milliers d'actions)	39 645	39 668
Nombre d'actions d'autocontrôle moyen (en milliers d'actions)	1 408	1 401
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en milliers d'actions)	38 237	38 267
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (EN EUROS)	2,20	2,50
Résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires (en milliers d'euros)	84 109	95 625
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en milliers d'actions)	38 237	38 267
Nombre d'actions dilutives moyen (en milliers d'actions)	27	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté des actions dilutives (en milliers d'euros)	38 264	38 267
RÉSULTAT DILUE PAR ACTION (EN EUROS)	2,20	2,50

NOTE 11 PROVISIONS

11.1. PROVISIONS



PRINCIPES COMPTABLES

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

GARANTIE

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. La provision est établie sur la base de projections de données statistiques historiques.

Une provision peut aussi être comptabilisée dans le cadre d'une campagne de rappel d'un matériel spécifique pour résoudre un dysfonctionnement significatif ou dangereux. Dans ce cas, la provision est évaluée en appliquant le coût unitaire de remise à niveau au parc de machines concerné.

MESURES DE RESTRUCTURATION / INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le coût estimé des mesures de restructuration et des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge et comptabilisé en provision lorsqu'elles ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

en milliers d'euros	Provisions pour garantie	Provisions pour risques divers	Provisions pour avantages au personnel	TOTAL
AU 31 décembre 2018	16 244	6 312	37 897	60 453
Dont part - d'un an	12 295	2 540	251	15 086
Dont part + d'un an	3 950	3 772	37 646	45 368
Augmentation	10 032	2 202		12 233
Reprise de provision utilisée	-4 529	-1 945		-6 474
Reprise de provision non utilisée	-1 681	-255		-1 936
Variation			-655	-655
Recyclage			3 792	3 792
Variation du périmètre				
Reclassement	41	-1	-40	
Écart de conversion	109	34	270	413
AU 31 DÉCEMBRE 2019	20 216	6 347	41 263	67 826
Dont part - d'un an	15 587	2 934	443	18 964
Dont part + d'un an	4 629	3 413	40 820	48 862

GARANTIE

Les montants enregistrés au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour garantie sont principalement inclus dans la ligne « Coût des biens et services vendus » du compte de résultat tout comme les coûts réels de garantie. Cette ligne inclut aussi des provisions constituées au titre de campagnes de rappels de matériels à la suite des incidents de qualité fournisseur.

RISQUES DIVERS

Les risques divers concernent principalement les litiges commerciaux, sociaux ou fiscaux. Les provisions enregistrées correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture par le groupe et ses conseils des risques encourus concernant les litiges en cours.

11.2. PASSIFS ÉVENTUELS



PRINCIPES COMPTABLES

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité,
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

SUIVI DU LITIGE POUR CONTREFAÇON

En mai 2017, des sociétés du groupe Manitou ont été assignées par la société JC Bamford Excavators Limited (JCB), en France, au Royaume-Uni puis en Italie pour la contrefaçon alléguée de deux brevets européens se rapportant à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques fabriqués et/ou commercialisés dans ces trois pays.

Sur le plan financier, le demandeur réclamait en mai 2017 devant le tribunal français une provision de 20 millions d'euros à parfaire, portée en juin 2018, à 50 millions d'euros. Les demandes financières devant le tribunal anglais n'étaient pas chiffrées et ne le sont toujours pas à la date de publication de ce rapport, mais l'assignation indique qu'à des fins procédurales la valeur commerciale de la demande est estimée à un montant supérieur à 10 millions de livres sterling. Pour l'Italie, l'assignation ne précise aucune demande chiffrée.

En décembre 2018, JCB a fait signifier une nouvelle assignation en contrefaçon portant sur un troisième brevet européen, en France et au Royaume-Uni, se rapportant également à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques. Cette assignation reprend la demande de provision d'un montant de 50 millions d'euros présentée dans la première procédure introduite en France. Elle a fait l'objet d'une jonction d'instances au Royaume-Uni mais demeure séparée en France.

En 2018, JCB avait produit une expertise évaluant son préjudice à 160 millions d'euros pour les deux premiers brevets. Fin 2019, dans le cadre de la première procédure au fond, JCB a porté, dans ses dernières conclusions, son évaluation du préjudice à 190 millions d'euros. Cette augmentation provient d'une actualisation du préjudice dans sa durée, soit selon JCB jusqu'en mars 2019. Cette évaluation intègre également le préjudice estimé au titre du troisième brevet.

1. En France, la procédure judiciaire sur le litige relatif aux deux premiers brevets s'est poursuivie au cours de l'année 2019.

Dans le cadre d'un incident de procédure en 2018, JCB a sollicité des mesures d'interdiction provisoire contre Manitou BF. Une décision a été rendue par le juge de la mise en état le 31 janvier 2019, qui a débouté le demandeur de sa demande en interdiction provisoire sur le premier brevet sur lequel JCB fonde ses allégations et, concernant le deuxième brevet, a interdit provisoirement à Manitou BF, la fabrication, l'offre en vente, la location et la détention d'une ancienne configuration de certains chariots élévateurs télescopiques. Cette décision n'a eu aucune incidence sur l'activité de Manitou BF dans la mesure où elle porte sur le système de commande de certains modèles produits et vendus avant août 2017 qui n'étaient donc plus fabriqués par Manitou BF à la date de cette décision, ce qu'a souligné l'ordonnance. Manitou BF a fait appel immédiat de cette décision afin de contester la mesure d'interdiction ordonnée en ce qu'elle ne concernait qu'une configuration que Manitou avait cessé de produire depuis 18 mois. Cet appel immédiat pour excès de pouvoir a été jugé irrecevable, réservant la possibilité d'appel avec le jugement sur le fond.

A l'occasion du même incident, Manitou BF avait proposé à titre subsidiaire, si le juge estimait la demande d'interdiction bien fondée, la mise en place d'une garantie bancaire de 470 000 euros pour les deux brevets en remplacement des interdictions. Cette proposition est devenue sans objet pour le premier brevet, pour lequel le juge n'a pas prononcé d'interdiction. JCB demandait quant à elle que cette garantie, si elle était ordonnée, soit de 30 millions d'euros (également pour les deux brevets) sur la base de l'expertise qu'elle avait produite évaluant son préjudice à 160 millions d'euros (pour les deux brevets). Cette proposition n'a pas été retenue par le juge, pas plus que la demande d'astreinte de JCB de 100 000 euros par jour de retard, l'astreinte prononcée par le juge étant de 1 000 euros par infraction, la décision ayant souligné que le préjudice allégué par le demandeur concerne le seul système de commande de coupure de surcharge et non la machine dans sa globalité.

2. Au Royaume Uni, la procédure n'a pas progressé au cours de l'année 2018, JCB n'effectuant aucune diligence à cet effet. Une audience de procédure (« Case Management Conference ») s'est tenue en janvier 2019 après que JCB ait finalement effectué les diligences qui lui incombent. Le calendrier du litige a été établi. L'audience est prévue en octobre 2020.

3. En Italie, la procédure au fond relative à ces deux premiers brevets reste dans une phase préliminaire, la nomination d'un expert judiciaire ayant été prononcée fin 2019.

En Italie, JCB avait également sollicité des mesures d'interdiction provisoires à l'encontre de la filiale italienne de Manitou sur le 2ème et le 3ème brevet. Cette demande a été rejetée par les tribunaux italiens par décision du 30 janvier 2020.

Le groupe Manitou reste en complet désaccord avec les allégations de JCB et poursuit sa défense avec la plus grande vigueur.

En l'état de l'avancement des procédures, le risque financier susceptible d'être encouru est difficile à estimer de manière fiable. De plus, une sortie de ressource significative au titre de ces demandes semble peu probable eu égard aux éléments avancés par le groupe Manitou pour se défendre. Par conséquent, aucune provision au titre de ces demandes n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe.

NOTE 12 IMPÔTS



PRINCIPES COMPTABLES

La charge d'impôts enregistrée en compte de résultat comprend :

IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux différentes administrations fiscales au titre de l'exercice, déterminée en utilisant les taux d'impôt et des règles fiscales applicables dans les pays concernés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Ils sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période en cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Pour les participations dans les filiales, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres et leur valeur fiscale, lorsqu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Dans ce cas, les impôts différés sont imputés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global. Lors d'un changement de taux d'impôt, l'impôt qui en résulte est comptabilisé en résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés à l'origine en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non utilisation.

Au sein d'une même entité fiscale, les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et ses passifs d'impôts exigibles.

Le groupe a par ailleurs considéré que la CVAE française avait des caractéristiques proches de certains autres impôts et taxes à l'étranger, par exemple l'IRAP italien, déjà analysé par les émetteurs concernés comme relevant du champ d'application de la norme IAS 12. Conformément aux dispositions d'IAS 12, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « impôts » du compte de résultat.

12.1. VARIATIONS DES POSTES DE BILAN

en milliers d'euros	31 décembre 2018	IFRS16 Première application	Périmètre	Résultat	Paiement	Conversion	Autres*	31 décembre 2019
IMPÔTS COURANTS								
Actifs	5 858							7 990
Passifs	6 457							4 087
TOTAL	-599			-44 019	48 580	-58		3 903
IMPÔTS DIFFÉRÉS								
Actifs	16 588							17 581
Passifs	1 144							1 751
TOTAL	15 444	345	-312	-963		21	1 295	15 830

* Les autres mouvements d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :

	en milliers d'euros	2018	2019
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées – OCI		-448	345
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées – Instrument de couverture de taux d'intérêt		295	1 240
Autres		108	-290
TOTAL		-45	1 295

Les impôts différés des entités du périmètre français intègrent, pour les différences à long terme, la réduction progressive du taux d'impôt adoptée initialement dans la Loi de Finances 2017 et modifiée par la suite, soit un taux à 28 % en 2020 puis à 25 % en 2022.

12.2. IMPÔTS ENREGISTRÉS EN COMPTE DE RÉSULTAT

	en milliers d'euros	2018	2019
IMPÔTS COURANTS		-35 453	-44 019
Impôts différés de la période		-2 621	-366
Changement de taux d'impôts différés		50	-351
Pertes de valeur (-) et activation de déficits non reconnus (+)		-29	-246
TOTAL D'IMPÔTS DIFFÉRÉS		-2 649	-963
TOTAL		-38 103	-44 982

12.3. RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT AU TAUX LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	en milliers d'euros	2018	2019
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale		120 131	138 548
Taux d'impôt légal en France		34,43 %	34,44 %
	CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE DE L'EXERCICE	-41 361	-47 716
Autres impôts		-3 634	-4 092
Dépréciation d'actifs			
Différences permanentes		1 414	-914
Augmentation / réduction des taux d'impôts (courants et différés)		50	-351
Activation de pertes reportables (pertes reportables non activées)		-29	-246
Différences de taux à l'étranger et autres		5 456	8 337
	TOTAL - IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	-38 103	-44 982

Le taux retenu pour élaborer la preuve d'impôt est le taux applicable à Manitou BF, soit le taux d'impôt légal en France de 34.44%. Celui-ci intègre le taux d'impôt de droit commun de 33.33% ainsi que la contribution sociale de 3.3%.

Les principales différences de taux à l'étranger, pour les sociétés intégrées globalement, concernent les pays suivants :

	en milliers d'euros	2019
Manitou Italia		3 348
États-Unis		1 473
Manitou UK		865
Manitou Vostock		626
Manitou Benelux		358
Autres pays		663
	TOTAL	7 333

12.4. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés constatés proviennent des différences temporelles suivantes :

en milliers d'euros – Actif / (Passif)	Différences temporelles au 31 décembre 2018	Impôts différés au 31 décembre 2018	Différences temporelles au 31 décembre 2019	Impôts différés au 31 décembre 2019
Immobilisations incorporelles	-104	-31	-1 607	-313
Immobilisations corporelles	-31 618	-7 369	-32 338	-7 571
Locations financement	-11 207	-2 160	-9 726	-1 411
Engagements envers le personnel	33 228	8 042	34 067	8 591
Provisions	33 563	8 498	34 366	8 804
Stocks & créances	-4 801	973	-85	2 100
Divers	10 168	2 656	9 692	2 781
	SOUS-TOTAL	29 230	34 370	12 980
Crédits d'impôts		3 577		1 130
Déficits fiscaux reportables		1 258		1 720*
	TOTAL	15 444		15 830

* dont Manitou Americas (1 568 K€)

NOTE 13 LE FINANCEMENT ET LES INSTRUMENTS FINANCIERS

13.1. RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN

13.1.1. BILAN



PRINCIPES COMPTABLES

PRINCIPES D'ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes.

La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1),
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...), les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque du groupe ou de la contrepartie (niveau 2),
- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

ACTIF

en milliers d'euros	Actifs financiers à la juste valeur par les Autres éléments du résultat global		Actifs financiers au coût amorti		Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		Total bilan	
	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19
Actifs financiers non courants	3 620	4 120	85	73	5 003	6 637	8 708	10 829
Actifs financiers courants			18	12	4 392	1 922	4 412	1 933
Trésorerie et équivalents de trésorerie					27 623	22 333	27 623	22 333
Créances de financement des ventes - part non-courante			8 210	7 738			8 210	7 738
Autres créances non courantes			375	517			375	517
Clients			361 685	380 438			361 685	380 438
Créances de financement des ventes - part courante			2 487	3 024			2 487	3 024
Autres créances courantes			41 538	42 579			41 538	42 579
TOTAL	3 623	4 120	414 398	434 380	37 017	30 891	455 038	469 391

Les actifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2) à l'exception de certains équivalents de trésorerie (note 13.1.2.6) évalués en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1).

PASSIF

Les différentes catégories de passifs financiers à la date de clôture sont les suivantes. Elles sont détaillées dans la note 13.1.3 ci-après.

	en milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Passifs financiers non courants	Note 13.1.3.1	38 477	149 726
Passifs de loyers non courants			12 269
Autres dettes non courantes		3 101	3 088
Passifs financiers courants	Note 13.1.3.1	141 658	64 722
Passifs de loyers courants			5 602
Fournisseurs	Note 9.4	292 715	253 446
Autres dettes courantes	Note 9.4	148 640	157 579
TOTAL		624 592	646 431

Les passifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2).



PRINCIPES COMPTABLES

ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

En application d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés suivant l'une des trois catégories suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- Actifs financiers évalués au coût amorti,
- Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Les créances de financement des ventes sont évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le montant de la perte constatée est enregistré en compte de résultat.

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et la variation de cette juste valeur est enregistrée dans les autres éléments du résultat global. Ils incluent notamment l'actif lié au plan SERP (Supplemental Employment Retirement Plan) de la filiale américaine.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuations. Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

ACTIFS FINANCIERS À COURT TERME

Ce poste comprend principalement des instruments financiers dérivés dont la comptabilisation est précisée en note 13.2.2.

13.1.2.1. CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Sont regroupées sur cette ligne, les créances représentatives de financements accordés aux clients finaux. Il s'agit soit de ventes via la mise en place de contrats de location-financement, soit dans le cas de Manitou North America, de financement des ventes aux clients finaux.

	en milliers d'euros	Créances de location financement	Financement des clients finaux	TOTAL
31 décembre 2018		10 697	527	11 224
Variation de périmètre		-98		-98
Autres				
Mouvements		-290	-11	-300
Écart de conversion		452	10	462
MONTANT BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2019		10 762	526	11 288
31 décembre 2018			- 527	- 527
Variation de périmètre				
Autres				
Mouvements			11	11
Écart de conversion			-10	-10
DÉPRÉCIATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019			-526	-526
31 décembre 2018		10 697		10 697
MONTANT NET AU 31 DÉCEMBRE 2019		10 762		10 762
		Dont :	part non courante	7 738
			part courante	3 024

Une dépréciation est calculée en fonction de données statistiques historiques pour les clients non analysés de façon unitaire.

L'échéancier des créances de financement des ventes non courantes est le suivant :

	en milliers d'euros	31 décembre 2019	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de location financement - Net		7 738	3 059	4 674	4
Financement des clients finaux - Net					
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES – PART NON COURANTE		7 738	3 059	4 674	4

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement de créances.

Le groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée par les montants d'actifs qui sont présentés au bilan dont le détail est repris ci-après.

en millions d'euros	2018	2019
Créances de financement des ventes	11	11
Clients et comptes rattachés	362	380
Autres créances	42	43
Trésorerie et équivalent de trésorerie	28	22
TOTAL	442	456

13.1.2.2. ANALYSE DES CRÉANCES ÉCHUES ET DEPRECIATIONS LIÉES

							31 décembre 2019
en milliers d'euros	Non échu	Échu <30 j	Échu 31 - 90 j	Échu 91 - 120 j	Échu +120 j	Total	
Créances clients	326 127	36 293	12 786	1 167	8 979	385 352	
Dépréciation créances clients	-307	-87	-769	-47	-3 705	-4 914	
CRÉANCES CLIENTS - NET	325 821	36 206	12 017	1 121	5 274	380 438	
Créances de financement des clients finaux					526	526	
Dépréciation créances de financement clients finaux					-526	-526	
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES CLIENTS FINAUX - NET							
Créances de location financement	3 024					3 024	
Dépréciation créances location financement							
CRÉANCES DE LOCATION FINANCEMENT - NET	3 024					3 024	
TOTAL	328 845	36 206	12 017	1 121	5 274	383 462	

13.1.2.3. MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS SUR CREANCES

en milliers d'euros	31 décembre 2018	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassements & autres	Écart de conversion	31 décembre 2019
Dépréciation créances clients	-4 883	-792	581	238	-6	-52	-4 914
Dépréciation créances de financement clients finaux	-527		7	4		-10	-526
Dont							
Courants	-527		7	4		-10	-526
Non courants							

13.1.2.4. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

en milliers d'euros	31 décembre 2018	Variation	Juste valeur	Recyclage	Écart de conversion	Var. périmètre	31 décembre 2019
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	3 620	176	256		67		4 120
Dérivés							
Autres actifs financiers non courants	5 088	216		1 173	232		6 710
TOTAL	8 708	392	256	1 173	299		10 829

⁽¹⁾ dont 4 045 k€ relatifs au SERP de la filiale américaine (note 6.3.1)

LA GESTION DU RISQUE CRÉDIT

La gestion du risque client est assurée par les directions financières des différentes entités. Les plus importantes d'entre elles disposent d'équipes dédiées au crédit management. Chaque entité met en place des procédures de gestion, des instruments de mesure et des règles de dépréciation de son encours clients. Les dossiers les plus sensibles sont suivis et traités en relation avec le service crédit management de la société mère.

Dans la plupart des entités, le risque de crédit est partiellement ou totalement couvert par une assurance crédit. Les risques de crédit peuvent également être compensés ou limités par des cautions ou des garanties spécifiques.

Il est par ailleurs précisé que la base clients du groupe est très fractionnée. Ainsi en 2019, aucun client ne représente plus de 2 % du chiffre d'affaires consolidé.

La direction financière veille également à répartir le risque de contrepartie bancaire auprès d'établissements de premier rang.

13.1.2.5. ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les valeurs mobilières de placement et les dérivés ont été valorisés à leur juste valeur à la date de clôture :

en milliers d'euros	31 décembre 2018	Montant net 31 décembre 2019
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	3	3
Dérivés	3 688	486
Actifs financiers évalués au coût amorti	18	12
Autres actifs financiers courants	704	1 433
TOTAL	4 412	1 933

13.1.2.6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

en milliers d'euros	31 décembre 2018	Montant net 31 décembre 2019
Disponibilités	24 586	16 383
Dépôts à terme et autres	3 037	5 950
SICAV monétaires & autres		
TOTAL	27 623	22 333



PRINCIPES COMPTABLES

ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables. A chaque clôture, ces emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières comprennent donc les intérêts ainsi qu'un étalement des coûts encourus sur la durée de l'emprunt.

VALORISATION DES PACTES D'ACTIONNAIRES (PUTS DE MINORITAIRES)

La société Manitou BF SA a conclu des pactes définissant les modalités de rachat de parts détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées. En l'absence de norme ou d'interprétation spécifique, la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe. La variation du passif financier relative à l'évolution d'un exercice à l'autre de la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est également comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe.

13.1.3.1. DETTE NETTE

La dette nette du groupe est la suivante :

		31 décembre 2018	31 décembre 2019
Total passifs financiers courants ⁽¹⁾	Tableau ci-dessous	141 658	64 722
Total passifs financiers non-courants ⁽¹⁾	Tableau ci-dessous	38 477	149 726
TOTAL DETTE BRUTE		180 135	214 447
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 13.1.2.6	-27 623	-22 333
Actifs financiers courants	Note 13.1.2.5	-4 412	-1 933
TOTAL		148 100	190 181

⁽¹⁾ Hors IFRS16.

	en milliers d'euros	31 décembre 2018 Courant	31 décembre 2019 Courant
Financements à court terme et découverts bancaires		28 123	27 223
Emprunts bancaires		86 384	19 367
Emprunts sur locations financement		259	1 263
Dette financière relative aux ventes avec recours			
Dérivés passifs - change et taux		5 200	7 362
Emprunts obligataires		12 455	
Autres emprunts		8 780	9 507
Engagements de rachats de titres de minoritaires		457	
PASSIFS FINANCIERS COURANTS		141 658	64 722
Passifs de loyers courants			5 602
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS		141 658	70 324

	en milliers d'euros	31 décembre 2018 Non courant	31 décembre 2019 Non courant	un à cinq ans	+ cinq ans
Emprunts bancaires		4 664	13 228	8 915	4 313
Emprunts sur locations financement		355	166		166
Dette financière relative aux ventes avec recours					
Dérivés passifs - taux					
Emprunts obligataires		24 841	128 747	24 885	103 863
Autres emprunts		7 363	6 920	2 833	4 087
Engagements de rachats de titres de minoritaires		1 255	665	665	
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS		38 477	149 726	37 298	112 428
Passifs de loyers non courants			12 269	10 339	1 930
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS		38 477	161 995	47 637	114 358

Le groupe assure l'essentiel du financement de ses besoins par des financements bancaires (crédits moyens termes ou lignes de découverts bancaires) et obligataires (type Euro PP). Le contrat de financement bancaire de la société mère a été aménagé et étendu en décembre 2016 pour une durée de 5 ans, à laquelle s'ajoutaient deux possibilités d'extension d'1 an qui ont été activées portant l'échéance du financement à décembre 2023.

En juin 2019, la société Manitou BF a procédé à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire privé de 105 M€. Les obligations se décomposent en 3 tranches à 6, 7 et majoritairement 8 ans (voir note 13.1.3.6).

13.1.3.2. CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX EMPRUNTS BANCAIRES

en milliers d'euros	31 décembre 2018		31 décembre 2019		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant	Courant	Non courant			
Revolving	84 224		17 203		EUR	Variable	/
BPI ⁽¹⁾	429	2 138	429	1 711	EUR	T2/2021	2,82 %
BPI ⁽²⁾	600	1 197	600	603	EUR	T2/2024	4,41 %
BPI ⁽³⁾				4 980	EUR	T2/2026	1,93 %
BPI ⁽⁴⁾				4 980	EUR	T2/2029	2,20 %
Australie	633	1 291	486	823	AUD	T4/2022	2,71 %
Autres			649	131			
TOTAL	85 886	4 626	19 367	13 228			

En décembre 2016, Manitou a aménagé et étendu son financement mis en place en 2013. La nouvelle ligne RCF (Revolving crédit Facility) multidevises s'élève à 180 millions d'euros d'une maturité de 5 ans, avec une extension possible de 2 ans qui a été activée et qui porte l'échéance du financement à décembre 2023.

Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change* » et de « cross default » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge » assorties de seuils et de dérogations.

Lignes	Signataires	Principales clauses contractuelles S2 2016 à S2 2023
Revolving Facility	Manitou BF	Gearing < 1 Leverage < 3,5 sauf quelques exceptions Limitation des investissements Limitation des acquisitions et des cessions des actifs Limitation de l'endettement additionnel Clause de changement de contrôle Dividende inférieur à 100 % du résultat net

*définition au paragraphe 8.5 du présent document

13.1.3.3. CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

en milliers d'euros	31 décembre 2018		31 décembre 2019		Monnaie	Échéance	Taux effectif
	Courant	Non courant	Courant	Non courant			
Emprunt obligataire 2013 - 2019	12 455				EUR	T4/2019	5.35 %
Emprunt obligataire 2015 - 2022		24 841		24 885	EUR	T3/2022	4.00 %
Emprunt obligataire 2019 - 2025				9 894	EUR	T2/2025	2.35 %
Emprunt obligataire 2019 - 2026				24 731	EUR	T2/2026	2.59 %
Emprunt obligataire 2019 - 2027				69 238	EUR	T2/2027	2.93 %
TOTAL	12 455	24 841		128 747			

Les emprunts obligataires seront remboursés in fine.

13.1.3.4. ENCOURS VIS-A-VIS DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Le part de l'encours vis-à-vis des établissements financiers se répartit comme suit :

en milliers d'euros	31 décembre 2018		31 décembre 2019	
	Encours autorisé	Encours utilisé	Encours autorisé	Encours utilisé
Financements à court terme et découvert bancaire	67 000	28 123	69 000	27 223
Emprunts sur location financement	614	614	1 429	1 429
AUTRES EMPRUNTS BANCAIRES				
- Emprunts à terme amortissables	4 364	4 364	13 320	13 320
- Crédits renouvelables	180 000	84 224	180 000	17 203

13.1.3.5 VARIATIONS CASH/NON CASH DES ÉLÉMENTS FINANCIERS

en milliers d'euros	31 décembre 2018	Flux de trésorerie	Flux "non-cash"				31 décembre 2019	
			Var.périmètre	Ecart de conversion	Juste valeur	Autres & Reclass		
Emprunts bancaires - courant	A	86 384	-67 025	0	8	0	0	19 367
Emprunts bancaires - non courant	B	4 664	8 549	0	15	0	0	13 228
Emprunts sur locations financement - courant	A	259	-264	0	8	0	1 260	1 263
Emprunts sur locations financement - non courant	B	355	-281	0	5	0	89	166
Emprunts obligataires - non courant	B	24 841	103 906	0	0	0	0	128 747
Emprunts obligataires - courant	A	12 455	-12 455	0	0	0	0	0
VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES		128 957	32 430	0	35	0	1 349	162 771
Autres emprunts - non courant	B	7 363	-995	0	551	0	0	6 920
Autres emprunts -courant	A	8 780	509	103	-2	0	117	9 507
Dérivés passifs - change et taux - courant	A	5 200	1451	0	0	3 913	- 3 202	7 362
Dérivés actifs - change et taux - courant		-3 688	0	0	0	0	3 202	-486
Engagements de rachat de titres de minoritaires - courant	A	457	0	0	0	0	-457	0
Engagements de rachat de titres de minoritaires - non courant	B	1 255	133	0	0	0	-723	665
VARIATION DES AUTRES ÉLÉMENTS		19 367	1098	103	550	3 913	-1 063	23 967

Réconciliation avec les passifs financiers courants et non courants (note 13.1.1)

Financements à court terme et découverts bancaires	A	28 123	-858	0	-42	0	0	27 223
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	A	141 658	-78 642	103	-28	3 913	-2 282	64 722
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	B	38 477	111 312	0	571	0	-634	149 726

13.1.3.6 RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

Les risques de financement et liquidité du groupe correspondent aux risques de ne pas être en mesure :

- de renouveler totalement ou partiellement des financements existants ou de mettre en place de nouveaux financements,
- de respecter une obligation de paiement à sa date d'échéance.

Ils pourraient avoir une incidence sur la capacité du groupe à respecter ses engagements de paiements, sur son coût de financement ou sur les contraintes restrictives assorties au financement.

La Direction financière est en charge de la gestion de ces risques.

GESTION DES RISQUES DE FINANCEMENT ET DE LIQUIDITÉ

La Direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du groupe au meilleur coût et dans les meilleures conditions.

La gestion de la trésorerie du groupe est centralisée au sein de la société mère, dès lors que la législation locale et l'absence de contraintes opérationnelles le permettent. Les excédents de trésorerie sont ainsi placés par les filiales auprès de la société mère où les besoins de financement du groupe sont financés.

Les besoins en financement du groupe sont assurés d'une part au travers de financements bancaires (convention de crédit ou lignes de découverts bancaires) et d'autre part au travers d'émissions d'emprunts obligataires, par souci de diversification.

Les moyens de financement à long terme sont principalement concentrés au sein de la société mère.

Au 31 décembre 2019 le montant des lignes de crédit bancaire autorisées s'élève à 203 M€ auquel s'ajoutent des découverts ordinaires autorisés pour 69 M€.

La dette nette* s'élève à 190 M€ au 31 décembre 2019.

Convention de crédit de décembre 2016

En 2016, la société Manitou BF a aménagé et étendu son principal contrat de financement pour une période de 5 ans, auxquels s'ajoutaient deux possibilités d'extension d'un an, qui ont été exercées. Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change* » et de « cross default* » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge* » assorties de seuils et de dérogations.

Au 31 décembre 2019, les covenants de l'ensemble des financements sont respectés et les lignes existantes couvrent les besoins pour les 12 prochains mois.

Lignes de découverts bancaires

Le groupe dispose de lignes de découverts bancaires qui lui permettent de garantir une liquidité adaptée à ses besoins.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère à la date de l'enregistrement de ce document être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Mise en place d'un emprunt obligataire privé

En juin 2019, la société Manitou BF a procédé à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire privé de 105 M€. Les obligations se décomposent en 3 tranches à 6, 7 et majoritairement 8 ans. Ce placement privé, conclu à des conditions favorables pour le groupe Manitou, lui permet d'allonger la maturité de sa dette et de poursuivre la stratégie de diversification de ses sources de financement. Le produit de ces émissions aura pour vocation de refinancer la dette obligataire existante et sera affecté majoritairement au développement de l'entreprise.

* Termes définis au paragraphe 8.5.

13.2. GESTION FINANCIÈRE

13.2.1. RÉSULTAT FINANCIER



PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat financier correspond à la différence entre les produits financiers et les charges financières. Constituent des produits financiers les intérêts courus, les revenus tirés du compte en banque. Les charges financières, quant à elles, peuvent être des intérêts des emprunts, les escomptes accordés au client ou encore les pertes de change.

en milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2019	
Revenus de placements	2 421	3 047	
Swaps de taux d'intérêt	62		
Ajustement de juste valeur			
Gains de change	22 184	34 215	
Autres produits financiers	31	355	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	24 698	37 617	
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires et lignes de financement	-5 005	-7 070	
Swaps de taux d'intérêt	-555		
Pertes de change	-23 416	-34 816	
Charges financières IFRS 16		-1 098	
Autres charges financières	-1 697	-2 159	
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	-30 673	-45 144	
	RÉSULTAT FINANCIER	-5 974	-7 527

Le résultat financier de la période se dégrade essentiellement du fait de la hausse des charges financières liées au financement du groupe et des charges financières relatives à l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location.

13.2.2. DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURES



PRINCIPES COMPTABLES

Le groupe utilise divers instruments financiers dérivés afin de réduire son exposition aux risques de taux et de change.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan et évalués à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf dans le cas de couverture de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture sont classés par catégorie de couverture en fonction de la nature des risques couverts. La comptabilité de couverture est applicable, si et seulement si, les conditions suivantes sont réunies : l'élément couvert et l'instrument de couverture sont éligibles, une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place et il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Le traitement comptable des instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture, et leur impact au compte de résultat et au bilan, est fonction du type de relation de couverture :

- Couvertures de flux de trésorerie : la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est directement enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour les instruments dérivés de change, les variations de valeur temps des options et les variations de report/déport sont également enregistrées dans les autres éléments du résultat global. Ces montants sont reclassés au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit principalement en marge brute pour la part efficace des couvertures des opérations commerciales, et en résultat financier pour les couvertures d'opérations financières ainsi que la valeur temps des couvertures des opérations commerciales.

- Couvertures de juste valeur : la composante couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur au titre du risque couvert. La variation de cette juste valeur est enregistrée au compte de résultat et est compensée, à l'inefficacité près, par la comptabilisation en résultat des variations symétriques de juste valeur des instruments financiers utilisés en couverture.

Afin de sécuriser un niveau maximum de frais financiers, le groupe a mis en place en lien avec le nouveau contrat de financement des caps et floors de taux d'intérêt.

Ces dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie. Ils sont considérés comme hautement efficaces au 31 décembre 2019.

Les caractéristiques des caps et floors au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

CAP

	en millions d'euros	Taux moyen des CAP	Notionnel	Juste valeur au 31 décembre 2019
Inférieur à un an				
1 à 2 ans	T4 2021	0.50 %	50	0
2 à 5 ans	T4 2022	1.00 %	12.5	0

COLLAR

	en millions d'euros	Taux moyen des COLLAR	Notionnel	Juste valeur au 31 décembre 2019
Inférieur à un an				
1 à 2 ans				
2 à 5 ans	T4 2022	0.548 %	37.5	0
2 à 5 ans	T4 2023	0.825 %	25	0

Au 31 décembre 2019, le groupe détient par ailleurs des contrats de ventes à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie GBP, AUD, RUB, INR et ZAR en euro pour un montant de 142,7 M€. Le groupe détient également des contrats d'achats à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie USD et PLN en euro pour un montant de 1,76 M€.

Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur de ces instruments est en conséquence enregistrée au bilan pour 4,18 M€ pour les couvertures de flux de trésorerie (Cash-flow hedge), et au compte de résultat opérationnel pour 1,06 M€ pour les couvertures de juste valeur (Fair value hedge).

RISQUE DE TAUX

L'endettement brut correspond principalement à des ressources longues qui ont été à l'origine consenties pour partie à taux fixe, pour partie à taux révisable. Le risque porte sur l'impact de la variation des taux d'intérêts sur la charge financière du groupe.

GESTION DU RISQUE DE TAUX

La politique de gestion des taux est coordonnée et contrôlée par la direction financière de la société mère, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs, l'optimisation et la réduction de la volatilité et de la charge financière. Le groupe utilise les divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats d'échange de taux.

LIGNES DE CRÉDIT

Le groupe dispose de dettes financières mises en oeuvre pour le financement général de son exploitation. Ces engagements sont partiellement basés sur un taux d'intérêt variable. Le risque de variation de taux d'intérêt a fait l'objet d'une couverture partielle par divers instruments financiers (échange de taux d'intérêt variable par un taux fixe, échange de taux d'intérêt variable contre variable, etc.). Il ne peut être exclu que le taux d'intérêt concernant la partie non couverte des emprunts puisse augmenter dans le futur. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur le résultat net et la position financière du groupe. La sensibilité aux taux et le taux de couverture sont présentés dans le tableau suivant. Les tests de sensibilité présentent l'impact en compte de résultat avant impôt. Aucun impact en capitaux propres n'a été identifié.

COUVERTURE DE TAUX ET DE SENSIBILITÉ DE LA DETTE

Couverture de la dette bancaire confirmée à taux variable	Taux de couverture				Impact d'une variation de +0,5% des taux d'intérêt **
	Couverture fixe	Tunnel	Cap	Total*	
31 décembre 2019	0%	0%	100%	100%	
31 décembre 2020	0%	100%	0%	100%	+0,08 M€
31 décembre 2021	0%	100%	0%	100%	+0,08 M€
31 décembre 2022	0%	100%	0%	100%	+0,15 M€

* Sur la base de la dette bancaire à taux variable au 31 décembre 2019

** Sur la base du taux Euribor 3 mois de -0,635 % appliqué au 31 décembre 2019 (impact résultat avant impôt) et sans prise en compte de l'impact des couvertures.

13.2.3. RISQUE DE TAUX DE CHANGE

Risque de change : correspond à l'impact qu'engendre la fluctuation des cours des devises sur le compte de résultat, le bilan et/ou la génération de trésorerie. Le risque de change apparaît soit lors de la réalisation de transactions soit à travers une exposition de conversion. Chaque entrepreneur principal, au sens de la directive de l'OCDE, supporte le risque de change relatif à la vente de ses produits. Eu égard aux tailles respectives des organisations et à la répartition géographique de la distribution des produits, Manitou BF est la société du groupe la plus sensible et la plus impactée en 2019 par les pertes de change.

Risque de change sur transactions : apparaît lorsque des achats ou des ventes sont réalisés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité au sein de laquelle l'opération est réalisée. Le groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle. Les directions financières de la société mère ou plus rarement des filiales procèdent à des couvertures de change sur les flux les plus significatifs pour le montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats opérés en monnaie étrangère.

En 2019, le groupe a facturé environ 34 % de ses ventes en devises étrangères, principalement en dollars US (17 %), en livres sterling (9 %), en dollars australiens (3 %),

et en rouble russe (3%), les autres devises étant le rand sud-africain, le dollar Singapour, la roupie indienne, le real brésilien et le yuan chinois. En 2019, les couvertures de change ont consisté principalement en ventes à terme ou option de ventes à terme de livres sterling, de dollars australiens, de roubles russes et de rands sud africains.

Une variation importante des taux de change pourrait avoir une incidence sur les résultats du groupe à travers l'impact de conversion des devises qu'elle générerait, ainsi qu'à travers la pression qu'elle pourrait engendrer sur les prix de commercialisation dans certaines zones géographiques.

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie nette et des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2019 pour les principales devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité. La sensibilité correspond à une variation de plus 5 % des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

Le tableau ci-dessous présente l'impact par monnaie de fonctionnement d'une variation de plus 5 % du taux de change des devises, par rapport au cours de clôture, sur les créances et dettes libellées en devises.

31.12.2019 en milliers d'euros	AUD/EUR +5 %	GBP/EUR +5 %	USD/EUR +5 %	ZAR/EUR +5 %	SGD/EUR +5 %	RUB/EUR +5 %	BRL/EUR +5 %	INR/EUR +5 %
Créances et dettes libellées en monnaie étrangère								
Détail par monnaie de fonctionnement								
EUR								
Créances (AUD, GBP, USD, ZAR, RUB, BRL, INR)	658	756	1 144	333	0	360	317	15
Dettes (AUD, GBP, USD, ZAR, RUB)	-1	-148	-49	-11	0	-3	0	0
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (AUD, GBP, USD, ZAR)	555	467	4 460	3	0	0	0	0
S/ TOTAL	1 212	1 075	5 556	325	0	357	317	15
AUD								
Créances (EUR)	-9							
Dettes (EUR)	2							
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)	-124							
S/ TOTAL	-131							
GBP								
Créances (EUR)		-241						
Dettes (EUR)		1						
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)		80						
S/ TOTAL		-161						
USD								
Créances (EUR)			-500					
Dettes (EUR)			153					
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)			-165					
S/ TOTAL			-511					
ZAR								
Créances (EUR)				0				
Dettes (EUR)				0				
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)				0				
S/ TOTAL				0				
SGD								
Créances (EUR)					-139			
Dettes (EUR)					387			
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)					-162			
S/ TOTAL					86			
RUB								
Créances (EUR)						-194		
Dettes (EUR)						132		
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)						-2		
S/ TOTAL						-64		
BRL								
Créances (EUR)							0	
Dettes (EUR)							0	
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)							-477	
S/ TOTAL							-477	
INR								
Créances (EUR)								-76
Dettes (EUR)								11
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)								0
S/ TOTAL								-66
TOTAL	1 080	915	5 044	325	86	293	-161	-51

LA POSITION NETTE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DANS LES PRINCIPALES DEVISES ÉTRANGÈRES PAR RAPPORT À L'EURO EST LA SUIVANTE :

Vs EUR en milliers d'euros	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
AUD	25 473	-30	25 443	-39 096	-13 653
GBP	25 693	-3 112	22 581	-85 240	-62 659
USD	117 692	-1 026	116 666	862	117 528
ZAR	7 046	-224	6 822	-6 623	199
Autres monnaies	14 520	-57	14 463	-10 917	3 546
TOTAL	190 424	-4 449	185 975	-141 014	44 961

Vs USD en milliers d'euros	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
EUR	12 622	-2 905	9 717	0	9 717
Autres monnaies	0	-177	-177		-177
TOTAL	12 622	-3 082	9 540	0	9 540

Vs GBP en milliers d'euros	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
EUR	4 585	-1 533	3 052	0	3 052
Autres monnaies	0	0	0	0	0
TOTAL	4 585	-1 533	3 052	0	3 052

Vs SGD en milliers d'euros	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
EUR	5 720	-7 351	-1 631	0	-1 631
Autres monnaies	3 673	-443	3 230		3 230
TOTAL	9 394	-7 794	1 599	0	1 599

Vs INR en milliers d'euros	Actifs	Passifs	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture *	Position nette après couverture
EUR	1 452	-205	1 247	0	1 247
Autres monnaies	1 061	-456	605		605
TOTAL	2 513	-661	1 852	0	1 852

* Outre les positions ouvertes au 31 décembre 2019, le groupe a couvert une partie de ses transactions opérationnelles futures en devises. Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens de la norme IFRS 9. Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la note 13.2.2 figurant dans les notes aux comptes consolidés.

RISQUE DE CONVERSION SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les fluctuations de change impactent les résultats consolidés à travers la conversion en euro des comptes de résultats des filiales en devises étrangères.

Le groupe ne couvre pas ce type de risque. Le tableau ci-après présente la répartition du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du résultat net par monnaie de fonctionnement.

Exposition aux devises		31.12.2019	
Devise (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel	Résultat net
USD	365	12	9
GBP	200	7	5
AUD	68	3	2
RUB	54	4	3
SGD	26	1	1
ZAR	26	0	0
Autres	46	0	-2
TOTAL	785	28	18

RISQUE DE CONVERSION SUR LE BILAN

La sensibilité correspond à une variation de plus 5 % des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

Analyse de sensibilité			31.12.2019
Devise (en millions d'euros)	Investissement net	Couverture %	Impact sur les capitaux propres avec fluctuation 5 % de l'euro
USD	380	0%	-19
GBP	26	0%	-1
ZAR	15	0%	-1
AUD	12	0%	-1
SGD	9	0%	0
Autres	24	0%	-1
TOTAL	465	0%	-23

13.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

13.3.1. ENGAGEMENTS DONNES

en milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Avals, cautions, nantissements	8 563	22 503
Engagements financiers (dont ventes à terme)	204 320	142 784
Engagements de reprises de matériels*	2 048	1 132
Autres engagements donnés	37	30
TOTAL	214 968	166 449

*Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

13.3.2. ENGAGEMENTS REÇUS

en milliers d'euros	31 décembre 2018	31 décembre 2019
Engagements financiers (dont achats à terme)	956	1 770
TOTAL	956	1 770

NOTE 14 ENTREPRISES ASSOCIÉES ET RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES



PRINCIPES COMPTABLES

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

L'agrégat « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence » intègre le résultat opérationnel et la quote-part de résultat des sociétés associées.

14.1. ÉVOLUTION DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

en milliers d'euros	Manitou Finance France SAS	Manitou Finance Ltd.	Total
31 DÉCEMBRE 2018	10 913	7 095	18 008
Quote-part du résultat net	840	1 352	2 192
Dividendes	-1 837	-1 730	-3 597
Variation			
Changement de méthode			
Reclassement			
Inc. Monétaire		353	353
31 DÉCEMBRE 2019	9 917	7 070	16 986

14.2. QUOTE-PART DE RÉSULTAT ET DE CAPITAUX PROPRES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

en milliers d'euros	Manitou Finance France SAS		Manitou Finance Ltd.		Hangzhou Manitou Machinery Equipment		Total	
	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19
Quote-part de résultat	898	840	1 412	1 352	16	N/A	2 326	2 192
Quote-part des capitaux propres*	-1 658	-2 654	2 222	2 197	-698	N/A	-134	-458

* Contribution des entreprises associées dans les capitaux propres du groupe (quote-part des capitaux propres de la société mise en équivalence, net de la valeur des titres).

14.3. DÉTAIL PAR SOCIÉTÉ DES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

en milliers d'euros	Manitou Finance France SAS		Manitou Finance Ltd.		Hangzhou Manitou Machinery Equipment	
	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19
Activité	Financement	Financement	Financement	Financement	Production	N/A
Chiffre d'affaires	3 849	3 936	5 621	5 458	1 461	N/A
Résultat net	1 833	1 715	2 881	2 759	32	N/A
Total bilan	150 450	177 334	177 345	174 458	2 744	N/A
Actif net	22 272	20 237	14 482	14 430	1 107	N/A
Quote-part détenue	49%	49%	49%	49%	50%	N/A

14.4. OPÉRATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE

en milliers d'euros	Manitou Finance France SAS		Manitou Finance Ltd.		Hangzhou Manitou Machinery Equipment	
	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19	31.12.18	31.12.19
Charges	1 690	1 729	1 907	1 785	4	N/A
Produits	1 835	2 843	156 103	154 237	122	N/A

14.5. OPÉRATIONS AVEC LES PERSONNES PHYSIQUES

en milliers d'euros	2018			2019		
	Intérêts 2018	Solde au 31 décembre 2018	Prix d'acquisition 2018	Intérêts 2019	Solde au 31 décembre 2019	Prix d'acquisition 2019

COMPTES COURANTS D'ASSOCIÉS :

Monsieur Marcel Braud	88	6 062		79	6 055	
Madame Jacqueline Himsworth	4	275		4	278	

ACQUISITION DE TITRES DE PARTICIPATION :

Non applicable						
----------------	--	--	--	--	--	--

NOTE 15 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en milliers d'euros	KPMG				DELOITTE & ASSOCIÉS				RSM Ouest & membres du réseau RSM International				Autres				Total	
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés																		
Émetteur	165	0	33%	190	0	32%	0	190	165	57%	42%						380	330
Filiales intégrées globalement	32	340	100%	67%	396	11	68%	100%	146	227	43%	58%	2	9	100%		576	587
Services autres que la certification des comptes																		
Émetteur									24		100%							24
Filiales intégrées globalement																		
SOUS-TOTAL	32	505	100%	100%	586	11	100%	100%	336	416	100%	100%	2	9	100%	100%	965	941
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																		
TOTAL	32	505	100%	100%	586	11	100%	100%	336	416	100%	100%	2	9	100%	100%	965	941

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n°2006-10 de l'AMF est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

NOTE 16 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

CRISE DU CODIV-19

Dans un contexte de crise sanitaire très grave, et conformément aux recommandations ou obligations réglementaires, le groupe Manitou a fermé ses activités de production en France depuis le 17 mars 2020 et en Italie et en Inde depuis le 26 mars 2020.

Le groupe travaille activement sur la préparation de la réouverture des sites. Celle-ci ne pourra pas avoir lieu avant la seconde quinzaine du mois d'avril. Le redémarrage sera progressif, afin d'intégrer la mise en place de mesures sanitaires et de remettre en marche l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Dans les sociétés de distribution du groupe, les activités sont également très ralenties dans la plupart des zones géographiques du fait de la globalisation des politiques de confinement et de l'incertitude des marchés. Lorsque cela est autorisé et que les conditions le permettent, le groupe maintient la distribution de pièces de rechange afin de pouvoir servir ses clients en activité.

Au 14 avril 2020, le groupe est dans l'impossibilité de déterminer l'impact global qu'aura cette crise sur l'ensemble de l'exercice.

NOTE 17 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société consolidante				
Manitou BF SA	Ancenis, France			
Sociétés intégrées		Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Sociétés de production				
LMH Solutions SAS	Beaupréau-en-Mauges, France	IG	100%	100%
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas Ltda.	São Paulo, Brésil	IG	100%	100%
Manitou Equipment America LLC	West Bend, Wisconsin, Etats-Unis	IG	100%	100%
Manitou Equipment India	Greater Noida, Inde	IG	100%	100%
Manitou Italia Srl	Castelfranco Emilia, Italie	IG	100%	100%
Société de distribution				
Compagnie Française de Manutention Ile-de-France	Jouy le Moutier, France	IG	100%	100%
Manitou Asia Pte Ltd.	Singapour	IG	100%	100%
Manitou Australia Pty Ltd.	Alexandria, Australie	IG	100%	100%
Manitou Benelux SA	Perwez, Belgique	IG	100%	100%
Manitou Chile	Las Condes, Chili	IG	100%	100%
Manitou China Co Ltd.	Shanghai, Chine	IG	100%	100%
Manitou Deutschland GmbH	Ober-Mörlen, Allemagne	IG	100%	100%
Manitou Global Services	Ancenis, France	IG	100%	100%
Manitou Interface and Logistics Europe	Perwez, Belgique	IG	100%	100%
Manitou Japan Co.Ltd	Tokyo, Japon	IG	100%	100%
Manitou Malaysia MH	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%	100%
Manitou Manutencion Espana SI	Madrid, Espagne	IG	100%	100%
Manitou Mexico	Mexico DF, Mexique	IG	100%	100%
Manitou Middle East Fze	Jebel Ali, Emirats Arabes Unis	IG	100%	100%
Manitou Nordics Sia	Riga, Lettonie	IG	100%	100%
Manitou North America LLC	West Bend, Wisconsin, Etats-Unis	IG	100%	100%
Manitou Polska Sp Z.o.o.	Raszyn, Pologne	IG	100%	100%
Manitou Portugal SA	Villa Franca, Portugal	IG	100%	100%
Manitou South Asia Pte Ltd.	Gurgaon, Inde	IG	100%	100%
Manitou Southern Africa Pty Ltd.	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	74%	74%
Manitou UK Ltd.	Verwood, Royaume-Uni	IG	99,4%	99,4%
Manitou Vostok Llc	Moscou, Fédération Russe	IG	100%	100%
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	Perth, Australie	IG	50.5 %	50.5 %
Mawsley Machinery Ltd	Northampton, Royaume-Uni	IG	85%	85%
Sociétés mises en équivalence				
Manitou Finance France SAS	Nanterre, France	MEE	49%	49%
Manitou Finance Ltd.	Basingstoke, Royaume-Uni	MEE	49%	49%
Autres sociétés*				
Cobra MS	Ancenis, France	IG	100%	100%
Gehl Power Products, Inc	Yankton, South-Dakota, Etats-Unis	IG	100%	100%
Manitou America Holding Inc.	West Bend, Wisconsin, Etats-Unis	IG	100%	100%
Manitou Développement	Ancenis, France	IG	100%	100%
Manitou PS	Verwood, Royaume-Uni	IG	85%	85%

IG : intégration globale

MEE : Mise en équivalence

*Holdings et sociétés sans activité